

# COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2025

⇒ **Procès-verbal**

N°2025-01

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 24 MARS 2025**

Membres en exercice :	112	<b>L'an deux mille vingt-cinq,</b>
Présents :	50	<b>Le vingt-quatre mars,</b>
Représentés/Pouvoirs :	13	Le Comité Syndical du SATESE 37 légalement convoqué, s'est réuni à quatorze
Excusés :	49	heures trente à la Maison des Sports de Parçay-Meslay, 37210, en séance publique,
Votants :	63	sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT, Président.

Date de convocation :	14 mars 2025
Date d'envoi de la convocation :	14 mars 2025
Date de publication :	

DIFFUSION

Original :	Registre
Copie :	Collectivités adhérentes
	Délégués titulaires
	Site internet + Affichage

Monsieur Lionel CHANTELOUP, 3<sup>ème</sup> Vice-Président chargé de l'assainissement non collectif et délégué de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, a été élu Secrétaire de séance.

### Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 décembre 2024

### Administration Générale

1. Comités Syndicaux 2025 : calendrier
2. Suivi des délégations de compétence : actualisation

### Ressources Humaines

3. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : projet

### Finances

4. Exercice 2024 : approbation du compte de gestion de Madame la Comptable Publique
5. Exercice 2024 : approbation du compte administratif
6. Exercice 2024 : affectation des résultats comptables
7. Exercice 2025 : adoption du budget primitif

### Qualité

8. Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : état d'avancement de la démarche

### Questions diverses

Le (la) secrétaire de séance,  
Monsieur Lionel CHANTELOUP

Le Président,  
Monsieur Joël PELICOT

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence.

Il est donné lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Pas d'autres remarques, ni demandes de corrections relatives au pli de la convocation.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 2 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 14h30.

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1- Comités Syndicaux 2025 : calendrier

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la date des prochaines réunions :

**Lundi 16 juin 2025**  
**Lundi 29 septembre 2025**  
**Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**à 14h30 précises à la Maison des Sports de Parçay-Meslay**

Avis favorable du Comité Directeur du 24 février 2025.

### 2- Suivi des délégations de compétence : actualisation

Monsieur le Président expose,

- Commune de Marray : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements AC »
- Commune de Reugny : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements AC »
- Commune de Tavant : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements AC »

Il s'agit de prendre acte du suivi des délégations de compétence comme suit :

Collectivité	Compétence	Adhésion	Retrait
Commune de Marray	Contrôle des raccordements AC	01/04/2025	/
Commune de Reugny	Contrôle des raccordements AC	01/04/2025	/
Commune de Tavant	Contrôle des raccordements AC	01/04/2025	/

Avis favorable du Comité Directeur du 24 février 2025.

Le Comité Syndical,

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

#### **Assainissement collectif**

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Marray pour la compétence « Contrôle des raccordements – Assainissement collectif », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Reugny pour la compétence « Contrôle des raccordements – Assainissement collectif », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Tavant pour la compétence « Contrôle des raccordements – Assainissement collectif », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier,

**DIT** que cette délibération sera notifiée à l'exécutif de chacun des membres du Syndicat, après contrôle de légalité.

## RESSOURCES HUMAINES

### 3- Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : projet

Monsieur le Président expose,

Le régime indemnitaire constitue un élément facultatif, à part entière de la rémunération versée aux fonctionnaires. Il se distingue en effet des éléments obligatoires de rémunération que sont notamment le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ou encore la nouvelle bonification indiciaire.

Créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dans le but d'harmoniser et de simplifier le régime indemnitaire alloué aux agents publics, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est le dispositif de référence qui a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique d'Etat.

Si son entrée en vigueur générale était fixée au 1<sup>er</sup> juin 2014, ce dispositif a toutefois vu sa mise en place se faire progressivement, au fur et à mesure de la parution des arrêtés identifiant, pour chaque ministère, les corps et emplois concernés.

Selon le principe de parité, le RIFSEEP a été transposé, lui aussi progressivement, à la Fonction Publique Territoriale.

Le SATESE 37 étant composé exclusivement d'agents des filières « administrative » et « technique », il a été décidé d'attendre la publication du dernier arrêté concernant le cadre d'emplois des « techniciens » (Cf. arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014), avant d'engager une réflexion globale au sein du syndicat.

Le RIFSEEP est constitué de 2 primes :

- l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise nécessaire dans l'exercice des fonctions occupées,
- le Complément Indemnitare Annuel (CIA), fondé cumulativement sur l'engagement professionnel et sur la manière de servir, appréciés au moment de l'entretien professionnel.

Les membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer sur le projet de RIFSEEP, tel que ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 13 janvier 2025.

## INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

### 1- Le principe

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Cette indemnité est par conséquent liée au poste de l'agent et à l'expérience professionnelle de ce dernier.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions, au vu des critères professionnels suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

## **2- Les bénéficiaires**

L'IFSE est instituée selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les agents contractuels de droit privé sont par conséquent exclus de ce dispositif.

## **3- La détermination des groupes de fonctions et les montants maxima**

Pour l'Etat, chaque part de l'IFSE est composée d'un montant de base modulable individuellement, dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents du SATESE 37 sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque emploi du syndicat est réparti entre différents groupes de fonctions, suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Les montants annuels de référence de l'IFSE, tels que définis par l'organe délibérant, sont établis pour un agent exerçant à temps complet, conformément à l'annexe **ci-jointe**.

Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents occupant un emploi à temps non complet. Par ailleurs, pour les agents à temps partiel, ces montants sont réduits dans les mêmes conditions que le traitement.

## **4- Le réexamen du montant de l'IFSE**

Le montant annuel attribué à chaque agent du SATESE 37 fera l'objet d'un réexamen dans les cas suivants :

- en cas de changement de fonctions ou d'emplois,
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...).

Ce réexamen pourra donner lieu à une réévaluation du montant annuel de l'IFSE, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire découlant des montants maxima définis ci-dessus.

## **5- Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE**

En l'absence de textes propres à la Fonction Publique Territoriale, le SATESE 37 définit les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE de la manière suivante :

<b>Motifs de l'absence</b>	<b>Conséquences sur l'IFSE</b>
Congé annuel/ARTT Congé maternité/paternité et d'accueil de l'enfant Congé d'adoption	Maintien du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire Congé pour invalidité temporaire imputable au service Temps partiel thérapeutique	Suit le sort du traitement
Congé de longue maladie Congé de grave maladie	Maintien du régime indemnitaire : - à 33% la première année - à 60% les deuxième et troisième années
Congé de longue durée Suspension Grève	Suppression du régime indemnitaire

## **6- La périodicité du versement**

L'IFSE est versée mensuellement et son montant est proratisé en fonction du temps de travail.

## COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

### 1- Le principe

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

### 2- Les bénéficiaires

Le CIA est institué selon les modalités ci-après et dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Les agents contractuels de droit privé sont par conséquent exclus de ce dispositif.

### 3- La détermination des groupes de fonctions et les montants maxima

Le CIA est versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement personnel de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel (Cf. formulaire « Compte-rendu de l'entretien professionnel »), et tient compte de :

- résultats professionnels de l'agent,
- atteinte des objectifs,
- niveau d'exigence des savoirs (connaissances), savoir-faire (habileté) et savoir-être (manière de servir et attitude),
- capacité d'encadrement et/ou d'expertise, capacité à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,
- acquis de l'expérience professionnelle...

Les montants plafonds annuels du CIA sont fixés conformément à l'annexe **ci-jointe**.

Les montants individuels sont fixés par l'autorité territoriale, dans la limite du montant annuel maximum retenu par l'organe délibérant. Ce montant peut être affecté d'un coefficient de modulation, compris entre 0 et 100%, pour chacun des bénéficiaires listés ci-dessus, en fonction des critères adoptés par l'organe délibérant.

### 4- Le réexamen du montant du CIA

Le CIA attribué individuellement sera revu annuellement à partir des résultats de l'entretien d'évaluation.

### 5- Les modalités de maintien ou de suppression du CIA

En l'absence de textes propres à la Fonction Publique Territoriale, le SATESE 37 choisit, pour le CIA, de définir des modalités de maintien ou de suppression semblables à celles de l'IFSE.

### 6- La périodicité du versement

Le CIA est versé mensuellement et son montant est proratisé en fonction du temps de travail.

Le versement a lieu en année N, en tenant compte de l'évaluation professionnelle de l'année N-1. Il n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

#### **DATE D'EFFET**

Les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1<sup>er</sup> avril 2025.

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

Cette délibération abroge les délibérations antérieures susvisées, relatives au régime indemnitaire

Le Comité Syndical,

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), selon les modalités définies ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent du SATESE 37 au titre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), dans le respect des principes définis ci-dessus,

**NOTE** que les délibérations antérieures susvisées, relatives au régime indemnitaire, sont abrogées,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget afférent.

## FINANCES

### 4- Exercice 2024 : approbation du compte de gestion de Madame la Comptable Publique

Monsieur le Président expose,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budget annexe). Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'Assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte de gestion et compte administratif). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'approuver le compte de gestion relatif à l'exercice 2024 présenté par Madame la Comptable Publique. Voir document ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 24 février 2025.

Le Comité Syndical,

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion de Madame la Comptable Publique du SATESE 37 relatif à l'exercice 2024, tel que **ci-annexé**.

### 5- Exercice 2024 : approbation du compte administratif

Monsieur le Président expose,

Après désignation du (de la) Doyen(ne) de l'Assemblée comme président(e) de séance, les Délégué(e)s délibèrent sur la conformité du compte administratif au compte de gestion de l'exercice 2024 et arrêtent les comptes du syndicat pour la période. Se reporter aux documents ci-annexés.

Budget principal (22700) « Administration Générale »	
Excédent de la section d'investissement d'un montant de :	+ 1 458,91 €
Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de :	+ 53 933,54 €
Budget annexe (22701) « Assainissement Non Collectif »	
Déficit de la section de fonctionnement d'un montant de :	- 68 140,46 €

Avis favorable du Comité Directeur du 24 février 2025.

Le Comité Syndical,

**Sous la présidence** de Monsieur Jacques DESME, délégué de la commune de Champigny-sur-Veude, Monsieur le Président s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SE PRONONCE** sur la conformité du compte administratif 2024 ci-joint avec le compte de gestion 2024,

**PROCEDE** à l'arrêt des comptes du syndicat après constat de :

**Budget principal (22700) « Administration Générale »**

Excédent de la section d'investissement d'un montant de :	+ 1 458,91 €
Excédent de la section de fonctionnement d'un montant de :	+ 53 933,54 €

**Budget annexe (22701) « Assainissement Non Collectif »**

Déficit de la section de fonctionnement d'un montant de :	- 68 140,46 €
---	---------------

**6- Exercice 2024 – affectation des résultats comptables**

Monsieur le Président expose,

Après clôture de l'exercice 2024, il est proposé de voter l'affectation du résultat comptable des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal (22700) « Administration Générale », et l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget annexe (22701) « Assainissement Non Collectif ».

Voir document ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 24 février 2025.

Le Comité Syndical,

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation en sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget principal 22700 "Administration Générale"		
/	Excédent de fonctionnement 2024	666 469,36 €
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>154 691,40 €</b>
/	Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
/	RAR DEPENSES	0,00 €
/	RAR RECETTES	0,00 €
/	Besoin de financement	0,00 €
<b>R1068</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>R002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>666 469,36 €</b>

Budget assainissement - 22701 "Assainissement Non Collectif"		
/	Déficit de fonctionnement 2024	- 133 508,84 €
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>
/	Solde des restes à réaliser (RAR)	0,00 €
/	RAR DEPENSES	0,00 €
/	RAR RECETTES	0,00 €
/	Besoin de financement	0,00 €
<b>D002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>- 133 508,84 €</b>

## 7- Exercice 2025 : adoption du budget primitif

Monsieur le Président expose,

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril (30 avril les années d'élections municipales) de l'année à laquelle il se rapporte, puis transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Se reporter au projet ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 10 mars 2025.

Le Comité Syndical,

**Entendu** le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**VOTE**, par chapitres, le budget primitif 2025 ci-annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<i>Euros (€)</i>
<b>Budget Principal 22700</b>	
- Section de Fonctionnement	<b>2 094 072,42 €</b>
- Section d'Investissement	<b>229 354,51 €</b>
<b>Budget Annexe 22701 - SPANC</b>	
- Section de Fonctionnement	<b>531 979,00 €</b>
- Section d'Investissement	<b>0,00 €</b>

## QUALITE

### 8- Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : état d'avancement de la démarche

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Didier LORGERIE, Responsable Qualité – Gestion des Risques.

L'intéressé propose aux membres de l'Assemblée un point d'étape sur la mise en œuvre de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO) engagée par le SATESE 37.

Dans un premier temps, il rappelle que plusieurs groupes de travail ont été constitués en interne selon différentes thématiques retenues. Parmi ces thématiques : les achats durables. Il présente le travail réalisé, depuis plusieurs semaines, par le Groupe Investissons Durablement pour une Vie Responsable (IDVR) et les perspectives qui en découlent.

Dans un second temps, Didier LORGERIE propose à l'Assemblée une synthèse des actions engagées en matière de consommation d'énergie responsable.

Enfin, l'intéressé réalise un focus sur les outils de promotion en faveur d'un entrepreneuriat et d'une industrie locale résilients et innovants.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et prononce la clôture de séance à 16h15.

Liste des annexes :

[Annexe 1 – Administration Générale : Locaux du SATESE 37 : renouvellement du bail](#)

[Annexe 2 – Finances – Exercice 2024 – Budget 22700 : admissions en non-valeur](#)

[Annexe 3 – Finances – Exercice 2024 – Budget 22700 : décision modificative n°2](#)

[Annexe 4 – Finances – Exercice 2024 – Budget 22701 : admissions en non-valeur](#)

[Annexe 5 – Finances – Exercice 2024 – Budget 22701 : décision modificative n°2](#)

[Annexe 6 – Finances – Exercice 2025 : Orientations Budgétaires 2025 : débat](#)

[Annexe 7 – Finances – Exercice 2025 – Tarifs](#)

[Annexe 8 – Finances – Exercice 2025 – Budget 22700 : autorisation engagement/mandatement dépenses d'investissement](#)

[Annexe 9 – Assainissement collectif – Activité 2025 : programme prévisionnel](#)

[Annexe 10 – Qualité – Responsabilité Sociétale des Organisations \(RSO\) : état d'avancement de la démarche](#)

# COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2025

## ➔ Annexes

# ANNEXE 1 – RH – RISFEEP

		REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUICTIONS, DE L'EXPERIENCE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RISFEEP) MODALITES DE MISE EN OEUVRE											
		RUBRIQUE ADMINISTRATIVE				RUBRIQUE TECHNIQUE							
		IFSE		IFSE + CIA		DIFF		IFSE		IFSE + CIA		DIFF	
		CIA		CIA		CIA		CIA		CIA		CIA	
		<b>ANNEXE A</b>											
<b>GRUPPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPOI</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>
Groupe A1	Directeur Général	28 272,00 €	18 884,00 €	6 300,00 €	1 848,00 €	20 884,00 €	8 032,00 €	48 592,00 €	18 884,00 €	8 280,00 €	55 200,00 €	20 884,00 €	12 792,00 €
Groupe A2	Chargé de Service / Chef de Service / Chef de Service Adjoint / Chef de Service Adjoint (sans expérience)	25 500,00 €	15 720,00 €	5 200,00 €	1 560,00 €	18 520,00 €	5 760,00 €	31 680,00 €	15 720,00 €	5 200,00 €	24 920,00 €	15 720,00 €	9 520,00 €
Groupe A4	Chargé de Service / Chef de Service Adjoint / Chef de Service Adjoint (sans expérience)	20 400,00 €	13 680,00 €	3 600,00 €	1 080,00 €	14 760,00 €	4 680,00 €	24 960,00 €	13 680,00 €	4 080,00 €	21 600,00 €	13 680,00 €	8 920,00 €
		<b>ANNEXE B</b>											
<b>GRUPPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPOI</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>
Groupe B1	Chargé de Service / Chef de Service / Chef de Service Adjoint (sans expérience)	17 400,00 €	12 240,00 €	2 800,00 €	840,00 €	15 040,00 €	4 640,00 €	27 600,00 €	12 240,00 €	3 640,00 €	31 240,00 €	12 240,00 €	7 960,00 €
Groupe B2	Responsable d'activité (avec ou sans expérience)	16 016,00 €	9 782,56 €	2 180,00 €	654,08 €	11 962,56 €	3 576,08 €	20 800,00 €	9 782,56 €	2 380,00 €	22 800,00 €	9 782,56 €	4 018,44 €
Groupe B3	Responsable d'activité (sans expérience) / Adjoint au Responsable d'activité / Technicien spécialisé / Adjoint de direction / Chargé de mission	14 560,00 €	7 480,00 €	1 960,00 €	588,00 €	9 440,00 €	2 868,00 €	17 560,00 €	7 480,00 €	2 080,00 €	19 640,00 €	7 480,00 €	3 160,00 €
		<b>ANNEXE C</b>											
<b>GRUPPE DE FONCTIONS</b>	<b>EMPOI</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>	<b>PLAFOND DE L'ETAT</b>	<b>PLAFOND DU LATERE J7</b>
Groupe C1	Responsable d'activité / Adjoint au Responsable d'activité / Technicien spécialisé / Adjoint de direction / Chargé de mission	13 160,00 €	7 480,00 €	1 760,00 €	512,00 €	11 720,00 €	3 568,00 €	19 600,00 €	7 480,00 €	1 960,00 €	22 000,00 €	7 480,00 €	4 520,00 €
Groupe C2	Technicien	10 960,00 €	5 840,00 €	1 200,00 €	312,00 €	7 140,00 €	2 148,00 €	13 800,00 €	5 840,00 €	1 560,00 €	12 400,00 €	5 840,00 €	3 280,00 €



# ANNEXE 2 – FINANCES : Exercice 2024 : approbation du compte de gestion

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
 P. DEP. INDRE-ET-LOIRE  
 N° CODIQUE 037090  
 Date Edition : 19/02/2025  
 Compte : PROVISoire

IDENTIFIANT BUDGET 22700  
 N° de SIRET 25370166800027

## SATESE 37 BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

**PRÉSENTÉ**

**PAR LE(S) COMPTABLE(S)**  
 Mme Béatrice Wacoungne

**AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION**  
 DU 01/01/2024 AU 19/02/2025

Population 533889  
 Nomenclature M57  
 Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	4
2 Bilan .....	5
2.1 Bilan Actif .....	5
2.2 Bilan Passif .....	5
3 Compte de résultat synthétique .....	9
4 Compte de résultat .....	11
5 Annexe .....	13
Etats des opérations pour compte de tiers .....	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	17
2 Résultats d'exécution .....	18
3 Etat de consommation des crédits .....	19
4 Etat de réalisation des crédits .....	23
4 Etat de réalisation des opérations .....	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	28
1 Balance des comptes .....	29
2 Situation des valeurs inactives .....	44
4EME PARTIE : Page des signatures .....	45



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRÉ-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : I-1 -

## BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	518,84
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-165,90
Autres immobilisations incorporelles	13,52	Réserves	13,40
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	612,54
Terrains		Résultat de l'exercice	53,93
Constructions	4,65	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>1 032,80</b>
Réseaux divers		<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	37,67	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>96,09</b>
Immobilisations mises en concessions ou affermées		<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	155,80	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>		Dettes financières et autres emprunts	
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>		<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>211,64</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38,04
Stocks		Autres dettes non financières	3,76
Créances	376,74	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>41,81</b>
Trésorerie	583,23	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>959,97</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>137,90</b>
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,91
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 171,61</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II+III+IV)</b>	<b>1 171,61</b>

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

ETAT : I-2  
037090

P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

SATESE 37

## BILAN (en Euros)

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		156 490,91	142 968,65	13 522,26	10 434,00
Immobilisations incorporelles en cours					8 520,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions		44 582,97	39 930,63	4 652,34	7 776,12
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		219 814,07	182 144,76	37 669,31	28 065,01
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		524 755,18	368 955,51	155 799,67	145 166,96
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>945 643,13</b>	<b>733 999,55</b>	<b>211 643,58</b>	<b>199 962,09</b>

5/

ETAT : I-2  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

**BILAN (en Euros)**

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

ACTIF	NOTE	Exercice 2024		Exercice 2023	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		67 161,77		67 161,77	51 636,77
Créances sur les redevables et comptes rattachés		84 365,35		84 365,35	59 712,63
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		224 527,25		224 527,25	186 759,48
Créances sur les autres débiteurs		685,14		685,14	8 764,22
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>376 739,51</b>		<b>376 739,51</b>	<b>306 873,10</b>
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		583 230,38		583 230,38	605 851,46
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>583 230,38</b>		<b>583 230,38</b>	<b>605 851,46</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 905 613,02</b>	<b>733 999,55</b>	<b>1 171 613,47</b>	<b>1 112 686,65</b>

ETAT : I-2  
037090

P. DEP INDRE-ET-LOIRE

SATESE 37

**BILAN (en Euros)**

	Exercice 2024		Exercice 2023	
22700 - SATESE 37				
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>NOTE</b>			
FONDS PROPRES				
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ				
Dotations	137 542,44		137 542,44	
Fonds globalisés	272 934,49		267 980,09	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Rattachées à un actif amortissable	108 358,55		108 358,55	
Rattachées à un actif non amortissable	-165 896,97		-174 082,97	
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS	13 396,47		13 396,47	
RÉSERVES	612 535,62		592 667,74	
REPORT A NOUVEAU	53 933,54		19 868,08	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT				
DROITS DE L'AFPECTANT ET DU REMETTANT				
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>1 032 804,34</b>		<b>965 730,40</b>	

ETAT : I-2  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

**BILAN (en Euros)**

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>			
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		95 000,00	95 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES		1 090,00	5 490,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		<b>96 090,00</b>	<b>100 490,00</b>
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 044,91	37 796,55
Dettes fiscales et sociales		217,00	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		3 543,22	4 338,70
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>41 805,13</b>	<b>42 135,25</b>
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>137 895,13</b>	<b>142 625,25</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		914,00	4 331,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)</b>		<b>1 171 613,47</b>	<b>1 112 686,65</b>

ETAT : I-3  
037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

SATESE 37

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

	POSTES	
	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	0,08	
Participations	528,31	495,07
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs	0,04	0,13
Impôts et taxes		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	458,70	427,89
Produits des cessions d'actifs	8,19	17,08
Autres produits de gestion	528,52	535,61
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	4,40	2,88
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>1 528,24</b>	<b>1 478,67</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	235,59	245,52
Charges de personnel	1 076,80	1 045,48
Indemnités des élus (et membres du CESR)	34,39	33,62
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	18,48	36,79
Impôts et taxes	28,78	27,90
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	72,07	52,41
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	8,19	17,08
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>1 474,31</b>	<b>1 458,80</b>

ETAT : I-3  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Millions d'Euros

POSTES	Exercice 2024		Exercice 2023	
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		53,93		19,87
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)</b>				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>53,93</b>		<b>19,87</b>

ETAT : I-4  
037090

P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

SATESE 37

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024**

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		75,60		75,60
Participations		528 313,37	495 073,23	33240,14
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs		44,10	134,46	-90,36
Impôts et taxes				
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		458 704,75	427 886,50	30818,25
Produits des cessions d'actifs		8 186,00	17 076,00	-8890,00
Autres produits de gestion		528 516,40	535 614,93	-7098,53
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		4 400,00	2 880,00	1520,00
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>1 528 240,22</b>	<b>1 478 665,12</b>	<b>49575,10</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		235 590,74	245 517,32	-9926,58
Charges de personnel		1 076 799,44	1 045 482,25	31317,19
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		738 283,62	712 624,03	25659,59
Dont charges sociales		338 515,82	332 858,22	567,60
Indemnités des élus (et membres du CESR)		34 394,28	33 623,40	770,88
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		18 480,63	36 785,91	-18305,28
Impôts et taxes		28 782,13	27 900,09	882,04
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		72 073,46	52 412,07	19661,39
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		8 186,00	17 076,00	-8890,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>1 474 306,68</b>	<b>1 458 797,04</b>	<b>15509,64</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

11/

ETAT : I-4  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024**

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>53 933,54</b>	<b>19 868,08</b>	<b>34065,46</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>				
<b>CHARGES FINANCIERS</b>				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)</b>				
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>53 933,54</b>	<b>19 868,08</b>	<b>34065,46</b>

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : I-S

### OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : I-S

### OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-1

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>						
Prévisions budgétaires totales (a)	230 260,27		2 081 354,92		2 311 615,19	
Titres de recette émis (b)	85 213,86		1 590 841,63		1 676 055,49	
Réductions de titres (c)			54 234,61		54 234,61	
Recettes nettes (d = b - c)	85 213,86		1 536 607,02		1 621 820,88	
<b>DEPENSES</b>						
Autorisations budgétaires totales (e)	230 260,27		2 081 354,92		2 311 615,19	
Mandats émis (f)	83 754,95		1 484 357,82		1 568 112,77	
Annulations de mandats (g)			1 684,34		1 684,34	
Dépenses nettes (h = f - g)	83 754,95		1 482 673,48		1 566 428,43	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>						
(d - h) Excédent	1 458,91		53 933,54		55 392,45	
(h - d) Déficit						

22700 - SATESE 37

Exercice 2024



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-2

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	153 232,49		1 458,91		154 691,40
Fonctionnement	612 535,82		53 933,54		666 469,36
<b>TOTAL I</b>	<b>765 768,31</b>		<b>55 392,45</b>		<b>821 160,76</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22701--ASSAINISSEMENT SATESE					
- Investissement	-65 368,38		-68 140,46		-133 508,84
Fonctionnement	-65 368,38		-68 140,46		-133 508,84
<b>TOTAL III</b>	<b>700 399,93</b>		<b>-12 748,01</b>		<b>687 651,92</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-3 - Page gauche 19

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 000,00		11 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	198 538,61	20 721,66	219 260,27
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>209 538,61</b>	<b>20 721,66</b>	<b>230 260,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>209 538,61</b>	<b>20 721,66</b>	<b>230 260,27</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209 538,61</b>	<b>20 721,66</b>	<b>230 260,27</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-3 - Page droite 19

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	11 000,00	9 570,00		9 570,00	1 430,00
21	219 260,27	74 184,95		74 184,95	145 075,32
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>230 260,27</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>	<b>146 505,32</b>
<b>TOTAL</b>	<b>230 260,27</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>	<b>146 505,32</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 260,27</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>	<b>146 505,32</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-3 - Page gauche 20

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	4 954,32		4 954,32
024	Produits de cessions (recettes)		-8 186,00	-8 186,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 954,32</b>	<b>-8 186,00</b>	<b>-3 231,68</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 954,32</b>	<b>-8 186,00</b>	<b>-3 231,68</b>
040	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 351,80	28 907,66	80 259,46
	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>51 351,80</b>	<b>28 907,66</b>	<b>80 259,46</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	153 232,49		153 232,49
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>209 538,61</b>	<b>20 721,66</b>	<b>230 260,27</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

 ETABLISSEMENT : SATESE 37  
 ETAT : II-3 - Page gauche 21

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	239 500,00		239 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 107 213,00	7 500,00	1 114 713,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	421 690,86		421 690,86
66	CHARGES FINANCIERES	130 000,00	-28 221,66	101 778,34
67	CHARGES SPECIFIQUES	123 413,26		123 413,26
	<b>TOTAL</b>	<b>2 021 817,12</b>	<b>-20 721,66</b>	<b>2 001 095,46</b>
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 351,80	28 907,66	80 259,46
	<b>TOTAL</b>	<b>51 351,80</b>	<b>28 907,66</b>	<b>80 259,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 073 168,92</b>	<b>8 186,00</b>	<b>2 081 354,92</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-3 - Page droite 21

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	239 500,00	235 590,74		235 590,74	3 909,26
012	1 114 713,00	1 114 134,51	186,14	1 113 948,37	764,63
65	421 690,86	54 373,11	1 498,20	52 874,91	368 815,95
66	101 778,34				101 778,34
67	123 413,26				123 413,26
<b>TOTAL</b>	<b>2 001 095,46</b>	<b>1 404 098,36</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 402 414,02</b>	<b>598 681,44</b>
68					
042	80 259,46	80 259,46		80 259,46	
<b>TOTAL</b>	<b>80 259,46</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 081 354,92</b>	<b>1 484 357,82</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 482 673,48</b>	<b>598 681,44</b>



TOTAL GENERAL				
005	Réajust de fonctionnement rebote	5 013 188,85	8 188,00	5 021 376,85
	<b>RECETTES RESTER DE FONCTIONNEMENT</b>	€15 232,85	8 188,00	€15 232,85
	<b>TOTAL</b>	<b>1 460 633,10</b>		<b>1 468 819,10</b>
	PROVISIONS			
18	REBATES SUR VINCULISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	4 400,00		4 400,00
11	PRODUITS SPECIQUES	3 324,93	8 188,00	11 240,93
12	VALEUR PRODUITS DE GESTION COURANTE	491 315,95		491 315,95
14	DONATIONS ET PARTICIPATIONS	211 608,00		211 608,00
	DIVERS			
10	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENUES	432 391,52		432 391,52
013	Allocations de charges	8 200,00		8 200,00
	<b>(selon le vuson de vote)</b>			
	<b>N. chapitre ou article</b>	<b>Infirmité</b>	<b>Budget primitif</b>	<b>Décaion Modificative</b>
			<b>1</b>	<b>5</b>
				<b>3 = 1 + 5</b>
				<b>Total Prévision</b>

55100 - SYESE 31

Exercice 2024

**ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS**

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N. CODIEN DU BUDGET COMPTABLE : 031000

NON DU BUDGET COMPTABLE : P.DEP INDE-ET-TOIRE

ETAT : II-3 - page d'anche 55  
ETABLISSEMENT : SYESE 31

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-3 - Page droite 22

## ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	8 500,00	8 366,80		8 366,80	133,20
70	435 397,25	462 207,75	3 503,00	458 704,75	-23 307,50
74	511 608,00	579 120,58	50 731,61	528 388,97	-16 780,97
75	497 372,92	524 631,80		524 631,80	-27 258,88
77	11 540,93	12 114,70		12 114,70	-573,77
78	4 400,00	4 400,00		4 400,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 468 819,10</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>	<b>-67 787,92</b>
002	612 535,82				612 535,82
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 081 354,92</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>	<b>544 747,90</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	9 570,00		9 570,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 570,00</b>		<b>9 570,00</b>
2156	Autres installations, matériel et outillage techniques	22 202,51		22 202,51
21828	Autres matériels de transport	43 765,12		43 765,12
21838	Autre matériel informatique	1 796,12		1 796,12
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 385,60		2 385,60
2185	Matériel de téléphonie	4 035,60		4 035,60
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>74 184,95</b>		<b>74 184,95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>
	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>83 754,95</b>		<b>83 754,95</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	4 954,40		4 954,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	8 186,00		8 186,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	15 001,74		15 001,74
281351	Bâtiments publics	3 123,78		3 123,78
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 598,21		12 598,21
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	784,00		784,00
281828	Autres matériels de transport	24 282,26		24 282,26
281838	Autre matériel informatique	9 681,22		9 681,22
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 950,27		4 950,27
28185	Matériel de téléphonie	1 350,26		1 350,26
28188	Autres	301,72		301,72
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>85 213,86</b>		<b>85 213,86</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

 ETABLISSEMENT : SATESE 37  
 ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Carburants	18 130,09		18 130,09
60623	Alimentation	96,77		96,77
60628	Autres fournitures non stockées	3,49		3,49
60631	Fournitures d'entretien	4 262,84		4 262,84
60632	Fournitures de petit équipement	2 103,94		2 103,94
60636	Habillement et vêtements de travail	14 176,31		14 176,31
6064	Fournitures administratives	2 540,89		2 540,89
6132	Locations immobilières	23 599,32		23 599,32
61358	Autres	6 256,80		6 256,80
614	Charges locatives et de copropriété	13 544,26		13 544,26
615221	Bâtiments publics	7 307,59		7 307,59
61551	Matériel roulant	9 763,30		9 763,30
61558	Autres biens mobiliers	182,36		182,36
6156	Maintenance	53 087,58		53 087,58
6161	Multirisques	20 420,82		20 420,82
6182	Documentation générale et technique	1 492,91		1 492,91
6184	Versements à des organismes de formation	4 009,50		4 009,50
6228	Divers	1 092,13		1 092,13
6232	Fêtes et cérémonies	3 615,86		3 615,86
6236	Catalogues et imprimés	4 493,14		4 493,14
6241	Transports de biens	586,25		586,25
6251	Voyages, déplacements et missions	18 303,50		18 303,50
6261	Frais d'affranchissement	7 819,24		7 819,24
6262	Frais de télécommunications	9 525,20		9 525,20
6281	Concours divers (cotisations...)	2 136,00		2 136,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 040,65		7 040,65
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>235 590,74</b>		<b>235 590,74</b>
6331	Versement mobilité	12 440,20		12 440,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.I.	622,08		622,08
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	13 853,89		13 853,89
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 865,96		1 865,96
64111	Rémunération principale	459 407,58		459 407,58
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 443,29		2 443,29
64113	NBI	4 430,52		4 430,52
64118	Autres indemnités.	115 758,30		115 758,30
64131	Rémunérations	145 207,60		145 207,60

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRÉ-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	491,10		491,10
64138	Primes et autres indemnités	10 082,81		10 082,81
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	113 865,68		113 865,68
6453	Cotisations aux caisses de retraite	161 487,24		161 487,24
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	6 406,93		6 406,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 742,33	186,14	32 556,19
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 256,00		1 256,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	5 414,00		5 414,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 839,41		1 839,41
6478	Autres charges sociales diverses	24 057,17		24 057,17
6484	Congé pour difficulté opérationnelle	51,38		51,38
6488	Autres	411,04		411,04
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 114 134,51</b>	<b>186,14</b>	<b>1 113 948,37</b>
65311	Indemnités de fonction	32 289,61		32 289,61
65312	Frais de mission et de déplacement	550,22		550,22
65313	Cotisations de retraite	1 554,45		1 554,45
65888	Autres	19 978,83		19 978,83
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>54 373,11</b>		<b>52 874,91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 404 098,36</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 402 414,02</b>
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	8 186,00		8 186,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	72 073,46		72 073,46
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 484 357,82</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 482 673,48</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 366,80		8 366,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>8 366,80</b>		<b>8 366,80</b>
705	Études	90 502,50		90 502,50
706611	Redevance d'assainissement collectif	350 434,00	578,00	349 856,00
7068121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	21 271,25	2 925,00	18 346,25
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>462 207,75</b>	<b>3 503,00</b>	<b>458 704,75</b>
744	ECTVA	75,60		75,60
7473	Departements	100 000,00		100 000,00
74748	Autres communes	266 151,57		266 151,57
747888	Autres	212 893,41	50 731,61	162 161,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DONATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>579 120,58</b>	<b>50 731,61</b>	<b>528 388,97</b>
756	Libéralités reçues	44,10		44,10
75888	Autres	524 587,70		524 587,70
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>524 631,80</b>		<b>524 631,80</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	3 928,70		3 928,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	8 186,00		8 186,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>12 114,70</b>		<b>12 114,70</b>
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	4 400,00		4 400,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>4 400,00</b>		<b>4 400,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	4 954,40		4 954,40
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 954,40</b>		<b>4 954,40</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	8 186,00		8 186,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	15 001,74		15 001,74
281351	Bâtiments publics	3 123,78		3 123,78
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 598,21		12 598,21
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	784,00		784,00
281828	Autres matériels de transport	24 282,26		24 282,26
281838	Autre matériel informatique	9 681,22		9 681,22
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 950,27		4 950,27
28185	Matériel de téléphonie	1 350,26		1 350,26
28188	Autres	301,72		301,72
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>85 213,86</b>		<b>85 213,86</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

 ETABLISSEMENT : SATESE 37  
 ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
60622	Carburants	18 130,09		18 130,09
60623	Alimentation	96,77		96,77
60628	Autres fournitures non stockées	3,49		3,49
60631	Fournitures d'entretien	4 262,84		4 262,84
60632	Fournitures de petit équipement	2 103,94		2 103,94
60636	Habillement et Vêtements de travail	14 176,31		14 176,31
6064	Fournitures administratives	2 540,89		2 540,89
6132	Locations immobilières	23 599,32		23 599,32
61358	Autres	6 256,80		6 256,80
614	Charges locatives et de copropriété	13 544,26		13 544,26
615221	Bâtiments publics	7 307,59		7 307,59
61551	Matériel roulant	9 763,30		9 763,30
61558	Autres biens mobiliers	182,36		182,36
6156	Maintenance	53 087,58		53 087,58
6161	Multirisques	20 420,82		20 420,82
6182	Documentation générale et technique	1 492,91		1 492,91
6184	Versements à des organismes de formation	4 009,50		4 009,50
6228	Divers	1 092,13		1 092,13
6232	Fêtes et cérémonies	3 615,86		3 615,86
6236	Catalogues et imprimés	4 493,14		4 493,14
6241	Transports de biens	586,25		586,25
6251	Voyages, déplacements et missions	18 303,50		18 303,50
6261	Frais d'affranchissement	7 819,24		7 819,24
6262	Frais de télécommunications	9 525,20		9 525,20
6281	Concours divers (cotisations...)	2 136,00		2 136,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 040,65		7 040,65
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>235 590,74</b>		<b>235 590,74</b>
6331	Versement mobilité	12 440,20		12 440,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	622,08		622,08
6336	Cotisations au CNRPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	13 853,89		13 853,89
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 865,96		1 865,96
64111	Rémunération principale	459 407,58		459 407,58
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 443,29		2 443,29
64113	NBI	4 430,52		4 430,52
64118	Autres indemnités.	115 758,30		115 758,30
64131	Rémunérations	145 207,60		145 207,60

25/



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRÉ-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	491,10		491,10
64138	Primes et autres indemnités	10 082,81		10 082,81
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	113 865,68		113 865,68
6453	Cotisations aux caisses de retraite	161 487,24		161 487,24
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	6 406,93		6 406,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 742,33	186,14	32 556,19
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 256,00		1 256,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	5 414,00		5 414,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 839,41		1 839,41
6478	Autres charges sociales diverses	24 057,17		24 057,17
6484	Congé pour difficulté opérationnelle	51,38		51,38
6488	Autres	411,04		411,04
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 114 134,51</b>	<b>186,14</b>	<b>1 113 948,37</b>
65311	Indemnités de fonction	32 289,61		32 289,61
65312	Frais de mission et de déplacement	550,22		550,22
65313	Cotisations de retraite	1 554,45		1 554,45
65888	Autres	19 978,83		19 978,83
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>54 373,11</b>		<b>52 874,91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 404 098,36</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 402 414,02</b>
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	8 186,00		8 186,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	72 073,46		72 073,46
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>80 259,46</b>		<b>80 259,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 484 357,82</b>	<b>1 684,34</b>	<b>1 482 673,48</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37  
ETAT : II-4 -

## Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6479	Remboursements sur autres charges sociales	8 366,80		8 366,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>8 366,80</b>		<b>8 366,80</b>
705	Études	90 502,50		90 502,50
706611	Redevance d'assainissement collectif	350 434,00	578,00	349 856,00
7068121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	21 271,25	2 925,00	18 346,25
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>462 207,75</b>	<b>3 503,00</b>	<b>458 704,75</b>
744	ECTVA	75,60		75,60
7473	Departements	100 000,00		100 000,00
74748	Autres communes	266 151,57		266 151,57
747888	Autres	212 893,41	50 731,61	162 161,80
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>DONATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>579 120,58</b>	<b>50 731,61</b>	<b>528 388,97</b>
756	Libéralités reçues	44,10		44,10
75888	Autres	524 587,70		524 587,70
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>524 631,80</b>		<b>524 631,80</b>
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale	3 928,70		3 928,70
775	Produits des cessions d'immobilisations	8 186,00		8 186,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>PRODUITS SPECIFIQUES</b>	<b>12 114,70</b>		<b>12 114,70</b>
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	4 400,00		4 400,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 78</b>	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>4 400,00</b>		<b>4 400,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 590 841,63</b>	<b>54 234,61</b>	<b>1 536 607,02</b>

ETAT : III-1  
 037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		137 542,44								137 542,44
10222	F.C.T.V.A.		267 980,09				4 954,40				272 934,49
<b>1022</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>267 980,09</b>				<b>4 954,40</b>				<b>272 934,49</b>
102	Sous Total compte		405 522,53				4 954,40				410 476,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 396,47								13 396,47
<b>106</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>13 396,47</b>								<b>13 396,47</b>
10	Sous Total compte		418 919,00				4 954,40				423 873,40
110	Report à nouveau (solde créditeur)		592 667,74		19 868,08						612 535,82
<b>11</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>592 667,74</b>		<b>19 868,08</b>						<b>612 535,82</b>
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)		19 868,08	19 868,08					19 868,08		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>19 868,08</b>	<b>19 868,08</b>					<b>19 868,08</b>		<b>0,00</b>
1328	Autres		89 776,56								89 776,56
<b>132</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>89 776,56</b>								<b>89 776,56</b>
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux		18 581,99								18 581,99
<b>1346</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>18 581,99</b>								<b>18 581,99</b>
134	Sous Total compte		18 581,99								18 581,99
13	Sous Total compte		108 358,55								108 358,55
15111	Provisions pour litiges et contentieux		95 000,00								95 000,00
<b>1511</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>95 000,00</b>								<b>95 000,00</b>

29/

ETAT : III-1  
 037090

P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

SATESE 37

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>181</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>95 000,00</b>								<b>95 000,00</b>
1581	Autres provisions pour charges (non budg)		5 490,00	4 400,00				4 400,00	5 490,00		1 090,00
<b>158</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>5 490,00</b>	<b>4 400,00</b>				<b>4 400,00</b>	<b>5 490,00</b>		<b>1 090,00</b>
<b>15</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>100 490,00</b>	<b>4 400,00</b>				<b>4 400,00</b>	<b>100 490,00</b>		<b>96 090,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo et régularisation		45 274,47			8 186,00			53 460,47		53 460,47
193	Autres neutralisations	219 357,44						219 357,44			219 357,44
<b>19</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>219 357,44</b>	<b>45 274,47</b>			<b>8 186,00</b>		<b>219 357,44</b>	<b>53 460,47</b>		<b>165 896,97</b>
<b>2051</b>	<b>Total classe 1</b>	<b>219 357,44</b>	<b>1 285 577,84</b>	<b>24 268,08</b>	<b>19 868,08</b>	<b>13 140,40</b>		<b>243 625,52</b>	<b>1 318 586,32</b>		<b>1 294 318,24</b>
	Concessions et droits similaires	138 400,91		8 520,00		9 570,00		156 490,91			156 490,91
<b>205</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>138 400,91</b>		<b>8 520,00</b>		<b>9 570,00</b>		<b>156 490,91</b>			<b>156 490,91</b>
<b>20</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>138 400,91</b>		<b>8 520,00</b>		<b>9 570,00</b>		<b>156 490,91</b>			<b>156 490,91</b>
21351	Bâtiments publics	44 582,97						44 582,97			44 582,97
<b>2135</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>44 582,97</b>						<b>44 582,97</b>			<b>44 582,97</b>
<b>213</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>44 582,97</b>						<b>44 582,97</b>			<b>44 582,97</b>
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	459,60						459,60			459,60
<b>2156</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>459,60</b>						<b>459,60</b>			<b>459,60</b>
2158	Autres installations, matériel et outill	197 368,43			216,47			219 570,94	216,47		219 354,47
<b>215</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>197 828,03</b>			<b>216,47</b>			<b>220 030,54</b>	<b>216,47</b>		<b>219 814,07</b>
2181	Installations générales, agencements et	68 538,35						68 538,35			68 538,35

30/

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	241 011,36			14 231,57	43 765,12		14 231,57	284 776,48		270 544,91
<b>2182</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>241 011,36</b>			<b>14 231,57</b>	<b>43 765,12</b>		<b>14 231,57</b>	<b>284 776,48</b>		<b>270 544,91</b>
21838	Autre matériel informatique	117 061,58				1 796,12			118 857,70		118 857,70
<b>2183</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>117 061,58</b>				<b>1 796,12</b>			<b>118 857,70</b>		<b>118 857,70</b>
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	56 535,74			1 071,22	2 385,60		1 071,22	58 921,34		57 850,12
<b>2184</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>56 535,74</b>			<b>1 071,22</b>	<b>2 385,60</b>		<b>1 071,22</b>	<b>58 921,34</b>		<b>57 850,12</b>
2185	Matériel de téléphonie					4 035,60			4 035,60		4 035,60
2188	Autres	4 928,50							4 928,50		4 928,50
<b>218</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>488 075,53</b>			<b>15 302,79</b>	<b>51 982,44</b>		<b>15 302,79</b>	<b>540 057,97</b>		<b>524 755,16</b>
21	Autres immobilisations incorporelles	730 486,53			15 519,26	74 184,95		15 519,26	804 671,48		789 152,22
2328	Autres immobilisations incorporelles	8 520,00			8 520,00			8 520,00	8 520,00		0,00
<b>232</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>8 520,00</b>			<b>8 520,00</b>			<b>8 520,00</b>	<b>8 520,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>8 520,00</b>			<b>8 520,00</b>			<b>8 520,00</b>	<b>8 520,00</b>		<b>0,00</b>
2805	Concessions et droits similaires, brevet		127 966,91				15 001,74	15 001,74		142 968,65	142 968,65
<b>280</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>127 966,91</b>				<b>15 001,74</b>	<b>142 968,65</b>		<b>142 968,65</b>	
281351	Bâtiments publics		36 806,85				3 123,78	3 123,78		39 930,63	39 930,63
<b>28135</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>36 806,85</b>				<b>3 123,78</b>	<b>3 123,78</b>		<b>39 930,63</b>	
<b>2813</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>36 806,85</b>				<b>3 123,78</b>	<b>3 123,78</b>		<b>39 930,63</b>	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		459,60					459,60		459,60	459,60

ETAT : III-1  
037090

P.DEP INDRRE-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>28156</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>459,60</b>								<b>459,60</b>
28156	Autres installations, matériel et outill		169 303,42	216,47			12 598,21		216,47		181 685,16
<b>2815</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>169 763,02</b>	<b>216,47</b>			<b>12 598,21</b>		<b>216,47</b>		<b>182 144,76</b>
28181	Installations générales, agencements et		66 665,45				784,00				67 449,45
28182	Autres matériels de transport		120 037,63	14 231,57			24 282,26		14 231,57		130 088,32
<b>28182</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>120 037,63</b>	<b>14 231,57</b>			<b>24 282,26</b>		<b>14 231,57</b>		<b>130 088,32</b>
28183	Autre matériel informatique		99 043,43				9 681,22				108 724,65
<b>28183</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>99 043,43</b>				<b>9 681,22</b>				<b>108 724,65</b>
28184	Autres matériels de bureau et mobiliers		52 535,28	1 071,22			4 950,27		1 071,22		56 414,33
<b>28184</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>52 535,28</b>	<b>1 071,22</b>			<b>4 950,27</b>		<b>1 071,22</b>		<b>56 414,33</b>
28185	Matériel de téléphone						1 350,26				1 350,26
28188	Autres		4 626,78				301,72				4 928,50
<b>2818</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>342 906,57</b>	<b>15 302,79</b>			<b>41 349,73</b>		<b>15 302,79</b>		<b>368 955,51</b>
281	Sous Total compte		549 478,44	15 519,26			57 071,72		15 519,26		591 030,90
<b>28</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>677 446,36</b>	<b>15 519,26</b>			<b>72 073,46</b>		<b>15 519,26</b>		<b>733 999,55</b>
4011	Total classe 2	877 407,44	677 446,36	24 039,26	24 039,26	83 754,95	72 073,46	985 201,65	945 643,13		733 999,55
401	Fournisseurs		31 724,55	210 966,88	211 933,99		243 658,54	210 966,88	210 966,88		32 691,66
<b>401</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>31 724,55</b>	<b>210 966,88</b>	<b>211 933,99</b>		<b>243 658,54</b>	<b>210 966,88</b>	<b>210 966,88</b>		<b>32 691,66</b>
4041	Fournisseurs d'immobilisations		6 072,00	89 826,95	83 754,95			89 826,95			0,00



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>404</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>6 072,00</b>	<b>89 826,95</b>	<b>83 754,95</b>			<b>89 826,95</b>	<b>89 826,95</b>		<b>0,00</b>
408	Fournisseurs - Factures non parvenues				5 353,25			5 353,25			5 353,25
<b>40</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>37 796,55</b>	<b>300 793,83</b>	<b>301 042,19</b>			<b>300 793,83</b>	<b>338 836,74</b>		<b>38 044,91</b>
411	Redevables	52 505,00		457 884,43	439 892,68			510 389,43	439 892,68		70 496,75
4161	Créances douteuses	7 207,63		7 086,00	5 045,03			14 293,63	5 045,03		9 248,60
<b>416</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>7 207,63</b>		<b>7 086,00</b>	<b>5 045,03</b>			<b>14 293,63</b>	<b>5 045,03</b>		<b>9 248,60</b>
4181	Redevables - Produits non encore facturés			4 620,00				4 620,00			4 620,00
<b>418</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>4 620,00</b>				<b>4 620,00</b>			<b>4 620,00</b>
<b>41</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>59 712,63</b>		<b>469 590,43</b>	<b>444 937,71</b>			<b>529 303,06</b>	<b>444 937,71</b>		<b>84 365,35</b>
421	Personnel - Rémunérations dues			644 710,45	644 710,45			644 710,45	644 710,45		0,00
<b>42</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>644 710,45</b>	<b>644 710,45</b>			<b>644 710,45</b>	<b>644 710,45</b>		<b>0,00</b>
431	Sécurité sociale			324 089,33	324 089,33			324 089,33	324 089,33		0,00
437	Autres organismes sociaux			98 245,48	98 462,48			98 245,48	98 462,48		217,00
<b>43</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>422 334,81</b>	<b>422 551,81</b>			<b>422 334,81</b>	<b>422 551,81</b>		<b>217,00</b>
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	395,77			235,00			395,77	235,00		160,77
<b>441</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>395,77</b>			<b>235,00</b>			<b>395,77</b>	<b>235,00</b>		<b>160,77</b>
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le f			17 741,63	17 741,63			17 741,63	17 741,63		0,00
<b>442</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>17 741,63</b>	<b>17 741,63</b>			<b>17 741,63</b>	<b>17 741,63</b>		<b>0,00</b>
44332	Recettes - Amiable			100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>4433</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		<b>0,00</b>
44342	Recettes - Amiable			266 151,57	266 125,73			266 151,57	266 125,73	25,84	
44346	Recettes - Contentieux	509,39		1 880,98	1 577,62			2 390,37	1 577,62	812,75	
<b>4434</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>509,39</b>		<b>268 032,55</b>	<b>267 703,35</b>			<b>268 541,94</b>	<b>267 703,35</b>	<b>838,59</b>	
<b>443</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>509,39</b>		<b>368 032,55</b>	<b>367 703,35</b>			<b>368 541,94</b>	<b>367 703,35</b>	<b>838,59</b>	
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés			23 283,32	23 283,32			23 283,32	23 283,32		0,00
4487	Produits à recevoir	50 731,61		66 162,41	50 731,61			116 894,02	50 731,61	66 162,41	
<b>448</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>50 731,61</b>		<b>66 162,41</b>	<b>50 731,61</b>			<b>116 894,02</b>	<b>50 731,61</b>	<b>66 162,41</b>	
<b>44</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>51 636,77</b>		<b>475 219,91</b>	<b>459 694,91</b>			<b>526 856,68</b>	<b>459 694,91</b>	<b>67 161,77</b>	
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv)	186 759,48		534 488,78	496 721,01			721 248,26	496 721,01	224 527,25	
<b>451</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>186 759,48</b>		<b>534 488,78</b>	<b>496 721,01</b>			<b>721 248,26</b>	<b>496 721,01</b>	<b>224 527,25</b>	
<b>45</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>186 759,48</b>		<b>534 488,78</b>	<b>496 721,01</b>			<b>721 248,26</b>	<b>496 721,01</b>	<b>224 527,25</b>	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			8 186,00	8 186,00			8 186,00	8 186,00		0,00
<b>462</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>8 186,00</b>	<b>8 186,00</b>			<b>8 186,00</b>	<b>8 186,00</b>		<b>0,00</b>
466	Excédents de versement		1,00	1 487,80	1 644,40			1 487,80	1 645,40		157,60
46711	Autres comptes créditeurs		2 839,50	81 332,72	81 878,84			81 332,72	84 718,34		3 385,62
<b>4671</b>	<b>Sous Total compte</b>		<b>2 839,50</b>	<b>81 332,72</b>	<b>81 878,84</b>			<b>81 332,72</b>	<b>84 718,34</b>		<b>3 385,62</b>
46721	Débiteurs divers - Amiable	8 764,22		537 575,39	545 654,47			546 339,61	545 654,47	685,14	
<b>4672</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>8 764,22</b>		<b>537 575,39</b>	<b>545 654,47</b>			<b>546 339,61</b>	<b>545 654,47</b>	<b>685,14</b>	

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
467	Sous Total compte	8 764,22	2 839,50	618 908,11	627 533,31			627 672,33	630 372,81		2 700,48
4686	Charges à payer		1 498,20	1 498,20				1 498,20	1 498,20		0,00
468	Sous Total compte		1 498,20	1 498,20				1 498,20	1 498,20		0,00
46	Sous Total compte	8 764,22	4 338,70	630 080,11	637 363,71			638 844,33	641 702,41		2 858,08
4712	Virements réimputés			125,20	125,20			125,20	125,20		0,00
47134	Subventions			83 976,00	83 976,00			83 976,00	83 976,00		0,00
47138	Autres		3 900,00	83 336,33	79 436,33			83 336,33	83 336,33		0,00
4713	Sous Total compte		3 900,00	167 312,33	163 412,33			167 312,33	167 312,33		0,00
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		431,00	1 475,40	1 958,40			1 475,40	2 389,40		914,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			169,00	169,00			169,00	169,00		0,00
47141	Sous Total compte		431,00	1 644,40	2 127,40			1 644,40	2 558,40		914,00
47143	Flux d'encaissements à réimputer			647,00	647,00			647,00	647,00		0,00
4714	Sous Total compte		431,00	2 291,40	2 774,40			2 291,40	3 205,40		914,00
4718	Autres recettes à régulariser			349,00	349,00			349,00	349,00		0,00
471	Sous Total compte		4 331,00	170 077,93	166 660,93			170 077,93	170 991,93		914,00
4728	Autres dépenses à régulariser			4 716,00	4 716,00			4 716,00	4 716,00		0,00
472	Sous Total compte			4 716,00	4 716,00			4 716,00	4 716,00		0,00
47	Sous Total compte		4 331,00	174 793,93	171 376,93			174 793,93	175 707,93		914,00
	Total classe 4	306 873,10	46 466,25	3 652 012,25	3 578 398,72			3 958 885,35	3 624 864,97		42 719,13

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRRE-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			79 814,70	79 814,70			79 814,70	79 814,70		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			7 381,40	7 381,40			7 381,40	7 381,40		0,00
<b>511</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>87 196,10</b>	<b>87 196,10</b>			<b>87 196,10</b>	<b>87 196,10</b>		<b>0,00</b>
515	Compte au Trésor	605 851,46		1 444 934,54	1 467 555,62			2 050 786,00	1 467 555,62		583 230,38
<b>51</b>	<b>Sous Total compte</b>	<b>605 851,46</b>		<b>1 532 130,64</b>	<b>1 554 751,72</b>			<b>2 137 982,10</b>	<b>1 554 751,72</b>		<b>583 230,38</b>
580	Opérations d'ordre budgétaires			80 259,46	80 259,46			80 259,46	80 259,46		0,00
584	Encaissement par lecture optique			296 753,70	296 753,70			296 753,70	296 753,70		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			551 735,91	551 735,91			551 735,91	551 735,91		0,00
<b>58</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>928 749,07</b>	<b>928 749,07</b>			<b>928 749,07</b>	<b>928 749,07</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>	<b>605 851,46</b>		<b>2 460 879,71</b>	<b>2 483 500,79</b>			<b>3 066 731,17</b>	<b>2 483 500,79</b>		<b>583 230,38</b>
60622	Carburants			18 130,09	18 130,09			18 130,09	18 130,09		0,00
60623	Alimentation			96,77	96,77			96,77	96,77		0,00
60628	Autres fournitures non stockées			3,49	3,49			3,49	3,49		0,00
<b>6062</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>18 230,35</b>	<b>18 230,35</b>			<b>18 230,35</b>	<b>18 230,35</b>		<b>0,00</b>
60631	Fournitures d'entretien			4 262,84	4 262,84			4 262,84	4 262,84		0,00
60632	Fournitures de petit équipement			2 103,94	2 103,94			2 103,94	2 103,94		0,00
60636	Habillage et vêtements de travail			14 176,31	14 176,31			14 176,31	14 176,31		0,00
<b>6063</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>20 543,09</b>	<b>20 543,09</b>			<b>20 543,09</b>	<b>20 543,09</b>		<b>0,00</b>
6064	Fournitures administratives			2 540,89	2 540,89			2 540,89	2 540,89		0,00

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>606</b>	<b>Sous Total compte</b>					<b>41 314,33</b>		<b>41 314,33</b>		<b>41 314,33</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte</b>					<b>41 314,33</b>		<b>41 314,33</b>		<b>41 314,33</b>	
6132	Locations immobilières			23 599,32		23 599,32				23 599,32	
61358	Autres			6 256,80		6 256,80				6 256,80	
<b>6135</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>6 256,80</b>		<b>6 256,80</b>				<b>6 256,80</b>	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>29 856,12</b>		<b>29 856,12</b>				<b>29 856,12</b>	
614	Charges locatives et de copropriété			13 544,26		13 544,26				13 544,26	
615221	Bâtiments publics			7 307,59		7 307,59				7 307,59	
<b>61522</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>7 307,59</b>		<b>7 307,59</b>				<b>7 307,59</b>	
<b>6152</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>7 307,59</b>		<b>7 307,59</b>				<b>7 307,59</b>	
61551	Matériel roulant			9 763,30		9 763,30				9 763,30	
61558	Autres biens mobiliers			182,36		182,36				182,36	
<b>6155</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>9 945,66</b>		<b>9 945,66</b>				<b>9 945,66</b>	
6156	Maintenance			53 087,58		53 087,58				53 087,58	
<b>615</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>70 340,83</b>		<b>70 340,83</b>				<b>70 340,83</b>	
6161	Multirisques			20 420,82		20 420,82				20 420,82	
<b>616</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>20 420,82</b>		<b>20 420,82</b>				<b>20 420,82</b>	
6182	Documentation générale et technique			1 492,91		1 492,91				1 492,91	
6184	Versements à des organismes de formation			4 009,50		4 009,50				4 009,50	

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 – SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>618</b>	<b>Sous Total compte</b>					<b>5 502,41</b>		<b>5 502,41</b>			<b>5 502,41</b>
61	Sous Total compte			139 664,44		139 664,44		139 664,44			139 664,44
6228	Divers			1 092,13		1 092,13		1 092,13			1 092,13
<b>622</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>1 092,13</b>		<b>1 092,13</b>		<b>1 092,13</b>			<b>1 092,13</b>
6232	Fêtes et cérémonies			3 615,86		3 615,86		3 615,86			3 615,86
6236	Catalogues et imprimés			4 493,14		4 493,14		4 493,14			4 493,14
<b>623</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>8 109,00</b>		<b>8 109,00</b>		<b>8 109,00</b>			<b>8 109,00</b>
6241	Transports de biens			586,25		586,25		586,25			586,25
<b>624</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>586,25</b>		<b>586,25</b>		<b>586,25</b>			<b>586,25</b>
6251	Voyages, déplacements et missions			18 303,50		18 303,50		18 303,50			18 303,50
<b>625</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>18 303,50</b>		<b>18 303,50</b>		<b>18 303,50</b>			<b>18 303,50</b>
6261	Frais			7 819,24		7 819,24		7 819,24			7 819,24
6262	Frais de d'affranchissement			9 525,20		9 525,20		9 525,20			9 525,20
	Frais de télécommunications										
<b>626</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>17 344,44</b>		<b>17 344,44</b>		<b>17 344,44</b>			<b>17 344,44</b>
6281	Concours divers (coisations...)			2 136,00		2 136,00		2 136,00			2 136,00
6283	Frais de nettoyage des locaux			7 040,65		7 040,65		7 040,65			7 040,65
<b>628</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>9 176,65</b>		<b>9 176,65</b>		<b>9 176,65</b>			<b>9 176,65</b>
<b>62</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>54 611,97</b>		<b>54 611,97</b>		<b>54 611,97</b>			<b>54 611,97</b>
6331	Versement mobilité			12 440,20		12 440,20		12 440,20			12 440,20

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			622,08		622,08			622,08		622,08
6336	Cotisations au CNEFT et au centre de ges			13 853,89		13 853,89			13 853,89		13 853,89
6338	Autres impôts, taxes et versements assim			1 865,96		1 865,96			1 865,96		1 865,96
<b>633</b>	<b>Sous Total compte 633</b>			<b>28 782,13</b>		<b>28 782,13</b>			<b>28 782,13</b>		<b>28 782,13</b>
<b>63</b>	<b>Sous Total compte 63</b>			<b>28 782,13</b>		<b>28 782,13</b>			<b>28 782,13</b>		<b>28 782,13</b>
64111	Rémunération principale			459 407,58		459 407,58			459 407,58		459 407,58
64112	Supplément familial de traitement et ind			2 443,29		2 443,29			2 443,29		2 443,29
64113	NBI			4 430,52		4 430,52			4 430,52		4 430,52
64118	Autres indemnités.			115 758,30		115 758,30			115 758,30		115 758,30
<b>6411</b>	<b>Sous Total compte 6411</b>			<b>582 039,69</b>		<b>582 039,69</b>			<b>582 039,69</b>		<b>582 039,69</b>
64131	Rémunérations de traitement et ind			145 207,60		145 207,60			145 207,60		145 207,60
64132	Supplément familial de traitement et ind			491,10		491,10			491,10		491,10
64138	Primes et autres indemnités			10 082,81		10 082,81			10 082,81		10 082,81
<b>6413</b>	<b>Sous Total compte 6413</b>			<b>155 781,51</b>		<b>155 781,51</b>			<b>155 781,51</b>		<b>155 781,51</b>
<b>641</b>	<b>Sous Total compte 641</b>			<b>737 821,20</b>		<b>737 821,20</b>			<b>737 821,20</b>		<b>737 821,20</b>
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.			113 865,68		113 865,68			113 865,68		113 865,68
6453	Cotisations aux caisses de retraite			161 487,24		161 487,24			161 487,24		161 487,24
6454	Cotisations aux A.S.E.D.J.C			6 406,93		6 406,93			6 406,93		6 406,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel			32 742,33	186,14	32 742,33	186,14		32 742,33	186,14	32 556,19

ETAT : III-1  
037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					1 256,00		1 256,00			1 256,00
<b>645</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>315 788,18</b>	<b>186,14</b>		<b>186,14</b>	<b>315 788,18</b>		<b>186,14</b>	<b>315 572,04</b>
6474	Versements aux oeuvres sociales			5 414,00				5 414,00			5 414,00
6475	Médecine du travail, pharmacie			1 839,41				1 839,41			1 839,41
6478	Autres charges sociales diverses			24 057,17				24 057,17			24 057,17
6479	Remboursements sur autres charges social						8 366,80		8 366,80		8 366,80
<b>647</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>31 310,58</b>	<b>8 366,80</b>		<b>8 366,80</b>	<b>31 310,58</b>		<b>8 366,80</b>	<b>22 943,78</b>
6484	Congé pour difficulté opérationnelle			51,38				51,38			51,38
6488	Autres			411,04				411,04			411,04
<b>648</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>462,42</b>				<b>462,42</b>			<b>462,42</b>
<b>64</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>1 085 352,38</b>	<b>8 552,94</b>		<b>8 552,94</b>	<b>1 085 352,38</b>		<b>8 552,94</b>	<b>1 076 799,44</b>
65311	Indemnités de fonction			32 289,61				32 289,61			32 289,61
65312	Frais de mission et de déplacement			550,22				550,22			550,22
65313	Collations de retraite			1 554,45				1 554,45			1 554,45
<b>6531</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>34 394,28</b>				<b>34 394,28</b>			<b>34 394,28</b>
<b>653</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>34 394,28</b>				<b>34 394,28</b>			<b>34 394,28</b>
65888	Autres			19 978,83			1 498,20	19 978,83		1 498,20	18 480,63
<b>6588</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>19 978,83</b>	<b>1 498,20</b>		<b>1 498,20</b>	<b>19 978,83</b>		<b>1 498,20</b>	<b>18 480,63</b>
<b>658</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>19 978,83</b>	<b>1 498,20</b>		<b>1 498,20</b>	<b>19 978,83</b>		<b>1 498,20</b>	<b>18 480,63</b>

SATESE 37

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

Exercice 2024

22700 - SATESE 37

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>65</b>	<b>Sous Total compte</b>										
65	Différences sur réalisations (positives)					54 373,11	1 498,20	54 373,11	1 498,20	52 874,91	
6761				8 186,00				8 186,00		8 186,00	
<b>676</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>8 186,00</b>				<b>8 186,00</b>		<b>8 186,00</b>	
<b>67</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>8 186,00</b>				<b>8 186,00</b>		<b>8 186,00</b>	
6811	Dotations aux amortissements des immobil.			72 073,46				72 073,46		72 073,46	
<b>681</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>72 073,46</b>				<b>72 073,46</b>		<b>72 073,46</b>	
<b>68</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>72 073,46</b>				<b>72 073,46</b>		<b>72 073,46</b>	
<b>705</b>	<b>Total classe 6</b>			<b>1 484 357,82</b>				<b>1 484 357,82</b>		<b>1 482 673,48</b>	<b>8 366,80</b>
706811	Etudes					90 502,50		90 502,50		90 502,50	
	Redevance d'assainissement collectif			578,00				578,00		350 434,00	349 856,00
7068121	Redevance pour modernisation des réseaux			2 925,00				2 925,00		21 271,25	18 346,25
<b>706812</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>2 925,00</b>				<b>2 925,00</b>		<b>21 271,25</b>	<b>18 346,25</b>
<b>70681</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>3 503,00</b>				<b>3 503,00</b>		<b>371 705,25</b>	<b>368 202,25</b>
<b>7068</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>3 503,00</b>				<b>3 503,00</b>		<b>371 705,25</b>	<b>368 202,25</b>
<b>706</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>3 503,00</b>				<b>3 503,00</b>		<b>371 705,25</b>	<b>368 202,25</b>
<b>70</b>	<b>Sous Total compte</b>			<b>3 503,00</b>				<b>3 503,00</b>		<b>462 207,75</b>	<b>458 704,75</b>
744	ECTVA									75,60	75,60
7473	Départements									100 000,00	100 000,00
74748	Autres communes									266 151,57	266 151,57

41./

ETAT : III-1  
 037090

P. DEP INDRÉ-ET-LOIRE

SATESE 37

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte					266 151,57		266 151,57			266 151,57
7474	7474										
747888	Autres			50 731,61		212 893,41		212 893,41	50 731,61		162 161,80
74788	Sous Total compte			50 731,61		212 893,41		212 893,41	50 731,61		162 161,80
74788	74788										
7478	Sous Total compte			50 731,61		212 893,41		212 893,41	50 731,61		162 161,80
7478	7478										
747	Sous Total compte			50 731,61		579 044,98		579 044,98	50 731,61		528 313,37
747	747										
74	Sous Total compte			50 731,61		579 120,58		579 120,58	50 731,61		528 388,97
74	74										
756	Libéralités reçues					44,10		44,10			44,10
75888	Autres					524 587,70		524 587,70			524 587,70
7588	Sous Total compte					524 587,70		524 587,70			524 587,70
758	Sous Total compte					524 587,70		524 587,70			524 587,70
758	758										
75	Sous Total compte					524 631,80		524 631,80			524 631,80
75	75										
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur					3 928,70		3 928,70			3 928,70
775	Produits des cessions d'immobilisations					8 186,00		8 186,00			8 186,00
77	Sous Total compte					12 114,70		12 114,70			12 114,70
77	77										
7815	Reprises sur provisions pour risques et					4 400,00		4 400,00			4 400,00
781	Sous Total compte					4 400,00		4 400,00			4 400,00
781	781										
78	Sous Total compte					4 400,00		4 400,00			4 400,00
78	78										
	Total classe 7	2 009 489,44	2 009 489,44	54 234,61	1 582 474,83	1 582 474,83		1 582 474,83	54 234,61		1 528 240,22
	Total général	2 009 489,44	2 009 489,44	6 161 199,30	6 105 806,85	1 677 739,83	6 105 806,85	9 793 036,12	9 793 036,12	3 607 643,94	3 607 643,94

ETAT : III-2  
037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

SATESE 37

## BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives						
861 Portefeuille						
NEANT						
Sous Total compte 861						
862 Correspondant						
NEANT						
Sous Total compte 862						
863 Prise en charge titre et valeur						
NEANT						
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX						

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 037090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ETABLISSEMENT : SATESE 37

## Page des signatures

22700 - SATESE 37

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SATESE 37** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A , le

**ANNEXE 3 – FINANCES : Exercice 2024 – Budget 22700 : DM n°2**

<b>37261</b>	<b>SATESE 37</b>	<b>DM n°2 2024</b>
Code INSEE	SATESE 37	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM2 - BUDGET GENERAL 22700 - DM2024-2 - CS 02/12

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6488 : Autres	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	15 727,24 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 727,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6616 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement	23 227,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>23 227,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 227,24 €</b>	<b>23 227,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2805 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 152,54 €
R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 912,01 €
R-281828 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 654,33 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 080,93 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 577,17 €
R-28185 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 350,26 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 727,24 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	15 727,24 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 727,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 727,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 727,24 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>15 727,24 €</b>		<b>15 727,24 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

# ANNEXE 4– FINANCES : Exercice 2024 – Budget 22701 : Admissions en non-valeur

22701\_RV12\_ETAT\_PRESENT\_ADMISS\_

EDITION HELIOS  
Présentation en non valeurs  
Exercice 2024  
03/09/20 P. DUPONT/LELOIRE  
22701 – ASSAISEMMENT SATESE -

Exercice 2024

Numéro de la liste 6562530011

Type de liste Non valeur

14 pièces présentes pour un total de 2679,92

Catégories et nature Renseignements particuliers - Particulier

Personne morale de droit privé - Société

Catégories de droit 248 REDEVANCE ASSAISEMMENT

Modifs de présentat Pour suite sans effet

Décédé et demande renseignements négative

Combinaison infructueuse d'actes

Coté et instance actif sur R.U.L.J

Tranches de monté inférieur strictement à 100

Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000

Exercice de P.E.C

2022

2019

13 Pièces pour	2 559,21
1 Pièces pour	110,71
14 Pièces pour	2 679,92
2 Pièces pour	478,00
5 Pièces pour	808,00
6 Pièces pour	1 154,32
1 Pièces pour	259,60
0 Pièces pour	0,00
1 Pièces pour	2 679,92
0 Pièces pour	0,00
11 Pièces pour	239,00
2 Pièces pour	2 171,32
2679,92	

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° offre	Département budgétaire de la pièce	Codif Service	Nom du redacteur	Chant pièce	Etat Etat	Quantité PEC	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Commentaires
Société	2021	T-1560	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		191	110,71	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-1557	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		134,8	134,80	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2019	T-2817	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		134,8	134,80	Décédé et demande renseignements négative	
Particulier	2021	T-2818	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		134,8	134,80	Décédé et demande renseignements négative	
Particulier	2021	T-1193	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		134,8	134,80	Décédé et demande renseignements négative	
Particulier	2021	T-2926	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		105,2	105,20	Décédé et demande renseignements négative	
Particulier	2021	T-2927	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-2378	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-2585	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Poursuite sans effet	
Particulier	2021	T-1794	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-2928	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-2929	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Combinaison infructueuse d'actes	
Particulier	2021	T-49	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Poursuite sans effet	
Particulier	2021	T-2172	1 7059-				248-REDEVANCE ASSAISEMMENT		239	239,00	Décédé et demande renseignements négative	
									101,04			
									2 679,92			

**ANNEXE 5 – FINANCES – Exercice 2024 – Budget 22701 : DM n°2**

<b>37261</b>	<b>SATESE 37</b>	<b>DM n°2 2024</b>
Code INSEE	SATESE 37- ASSAINISSEMENT 1	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

DM2 - BUDGET ANNEXE 22701 - DM2024-2 - CS 02/12

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6616 : Intérêts bancaires et sur opérat* de financement (escompte..)	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7068 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>150,00 €</b>	<b>25 150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 000,00 €</b>		<b>25 000,00 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser

**ANNEXE 6 – FINANCES – Exercice 2025 – OB 2025 : débat**



**FINANCES  
EXERCICE 2025**

**Rapport sur les  
Orientations Budgétaires (ROB)**



## SOMMAIRE

➔ PREAMBULE	Page 3
➔ PRESENTATION DU SYNDICAT	Page 5
Ses missions	Page 6
Ses adhérents	Page 7
Son équipe	Page 8
➔ COMPOSITION DU BUDGET	Page 9
➔ RETROSPECTIVE 2020-2024	Page 11
Section de fonctionnement - Dépenses	Page 12
Section de fonctionnement - Recettes	Page 17
Section d'investissement - Dépenses	Page 19
Section d'investissement - Recettes	Page 21
Capacité d'autofinancement	Page 22
Trésorerie	Page 23
➔ CONTEXTE GENERAL	Page 24
Facteurs externes	Page 25
Facteurs internes	Page 26
Enjeux 2025	Page 27
➔ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	Page 28
Section de fonctionnement - Dépenses	Page 29
Section de fonctionnement - Recettes	Page 32
Section d'investissement - Dépenses	Page 34
Section d'investissement - Recettes	Page 36
➔ POLITIQUE TARIFAIRE 2025	Page 37

# ⇒ PREAMBULE



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose, dans son article L2312-1, que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

L'article D2312-3 du même code précise, quant à lui, que « le rapport prévu à l'article L2312-1 comporte les informations suivantes :

- 1- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. »

Conformément à l'article L5722-1 du CGCT, ces dispositions s'appliquent aux syndicats mixtes ouverts, tels que le SATESE 37, associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et des personnes morales de droit public.

Outre l'obligation fixée par la réglementation, ce rapport est avant tout l'occasion :

- pour l'exécutif, de présenter aux Délégué(e)s de l'Assemblée délibérante, en séance publique, l'évolution de la situation financière du syndicat, ainsi que les grandes orientations budgétaires pour les années à venir,
- pour les Délégué(e)s de l'Assemblée délibérante, de disposer d'une analyse budgétaire complète leur permettant de se prononcer sur le projet proposé par l'exécutif.

Les membres du Bureau et moi-même souhaitons surtout que ce rapport soit un appui supplémentaire au débat d'orientation budgétaire (DOB) et que ce document participe au renforcement de la démocratie participative au sein de notre syndicat.

Le Président,



Joël PELICOT

# ⇒ PRESENTATION DU SYNDICAT



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SES MISSIONS

Depuis 1973, le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) accompagne les collectivités dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées.

Syndicat mixte ouvert régi par les articles L5721-1 à L5722-10 du CGCT, le SATESE 37 a pour vocation première d'exercer, par délégation de compétence(s), les missions réglementaires incombant à ses collectivités adhérentes, ces dernières décidant individuellement de lui transférer tout ou partie des compétences qu'il est habilité, par ses statuts, à exercer.

### ✓ LA COMPÉTENCE « ASSISTANCE TECHNIQUE » DU DÉPARTEMENT

L'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « ... pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement [...], une assistance technique dans des conditions déterminées par convention. Le département peut déléguer ces missions d'assistance technique à un syndicat mixte constitué en application de l'article L. 5721-2 dont il est membre ».

Le 20 décembre 2010, le Conseil Général (devenu depuis Départemental) d'Indre-et-Loire a décidé d'adhérer au SATESE 37, afin de confier à ce dernier l'exercice de la compétence départementale relative à l'assainissement.

### ✓ LES COMPÉTENCES « ASSAINISSEMENT » DES COLLECTIVITÉS

L'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les collectivités sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

Les collectivités, qui ont choisi d'adhérer au SATESE 37, bénéficient en assainissement collectif (AC) :

- de l'assistance technique, de la validation de l'autosurveillance, ainsi que de conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations,
- des contrôles de raccordements au réseau public de collecte des eaux usées, comprenant la vérification de la qualité d'exécution des travaux et la vérification du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement,

et en assainissement non collectif (ANC) :

- de la mission SPANC, à savoir la réalisation des contrôles et diagnostics des installations situées dans le périmètre d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte.

### ✓ LES PRESTATIONS DE SERVICE

Dans le cadre de son savoir-faire, le SATESE 37 peut également proposer aux maîtres d'ouvrage :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'occasion de travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de stations d'épuration,
- des prestations répondant aux besoins spécifiques des collectivités adhérentes ou de tiers (notamment les industriels et les établissements publics/privés), à titre accessoire et dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.

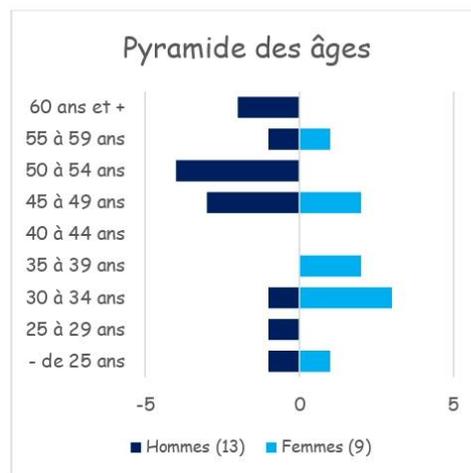
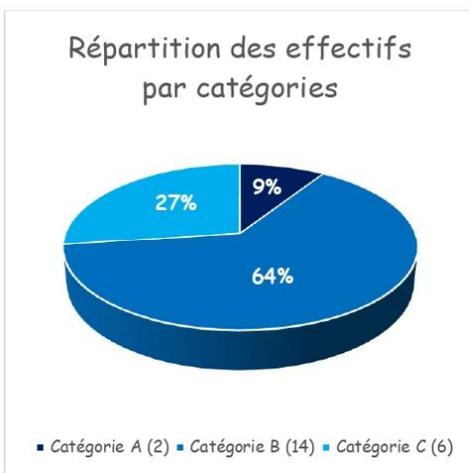
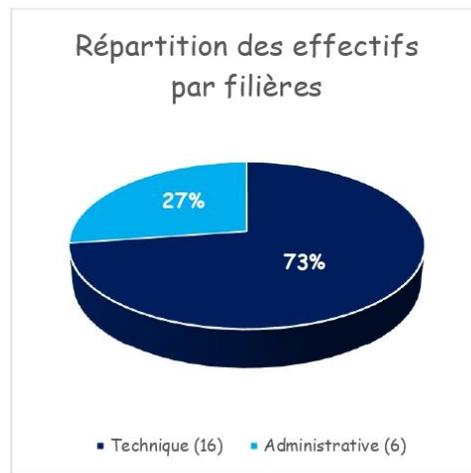
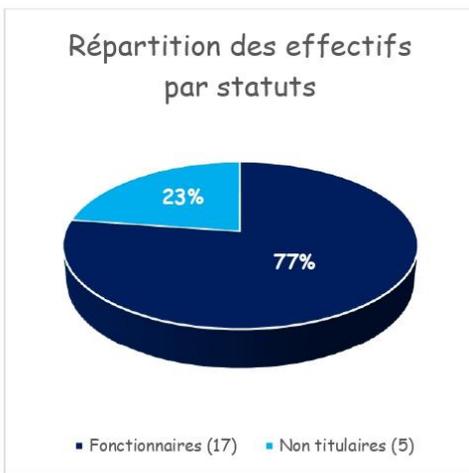




Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SON EQUIPE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SATESE 37 compte parmi ses effectifs 22 collaboratrices et collaborateurs, avec les répartitions suivantes :



Evolution des effectifs (au 01/01) :

2024	2023	2022	2021	2020
22	22	24	23	26

# ⇒ COMPOSITION DU BUDGET



Finances – Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses (article L2311-1 du CGCT).

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter *in fine* en plusieurs documents. En effet, un budget primitif est tout d'abord voté, qui énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des budgets supplémentaires ou rectificatifs peuvent s'avérer nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Au SATESE 37, la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du syndicat et toutes les recettes que ce dernier peut percevoir, à savoir :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	013 - Atténuations de charges
012 - Charges de personnel et frais assimilés	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
022 - Dépenses imprévues	70 - Produits des services
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 - Dotations, subventions et participations
65 - Autres charges de gestion courante	75 - Autres produits de gestion courante
67 - Charges exceptionnelles	77 - Produits exceptionnels
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	78 - Reprises sur amortissements et provisions

La section d'investissement est composée quant à elle de :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
020 - Dépenses imprévues	024 - Produits de cession
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
20 - Immobilisations incorporelles	10 - Dotations, fonds divers et réserves
21 - Immobilisations corporelles	13 - Subventions d'investissement

Dans le cadre des compétences « assainissement » exercées pour le compte de ses adhérents, le SATESE 37 assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la mission SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Au regard de l'article L2224-7 du CGCT, le SPANC-SATESE 37 est considéré comme un service public d'assainissement, qui se doit d'être financièrement géré comme un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), avec les principes suivants :

- création d'un budget annexe distinct du budget général du syndicat,
- application de l'instruction budgétaire et comptable M49,
- obligation de respecter l'équilibre dépenses/recettes,
- interdiction d'une quelconque prise en charge des dépenses du budget annexe par le budget général.

La rétrospective ci-après présente, de façon agrégée, les résultats du budget principal du SATESE 37 (22700) et du budget annexe relatif au SPANC (22701).

# ⇒ RETROSPECTIVE 2020-2024

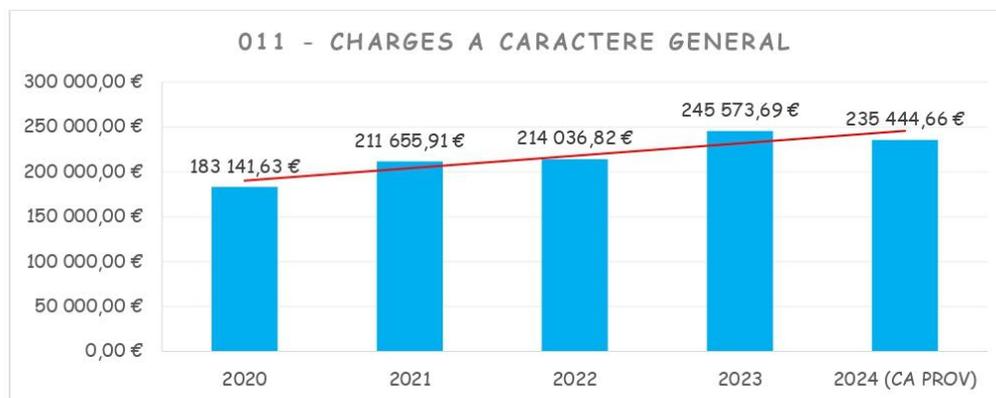


Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

### ✓ 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses principales : locations immobilières, charges locatives, assurances (autres que statutaires), carburant, maintenance, missions, entretien des locaux, frais d'affranchissement



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une hausse des charges à caractère général de 34,09% (62 432,06 €) entre 2020 et 2023

Après une année 2020 « exceptionnelle » en tout point, 2021 a été marquée par un « retour à la normale » des dépenses à caractère général, davantage en corrélation avec les années pré-COVID.

En 2022, malgré un contexte économique particulièrement tendu, les charges n'ont été que très légèrement supérieures à l'année précédente. A l'origine, certaines actions n'avaient pas été budgétées sur l'exercice : DSI mutualisée (3 900 €), destruction de certaines archives (1 554 €). Pour autant, la baisse de certains postes (matériel roulant, formation, missions...) ont permis de compenser ces dépenses, ainsi que l'inflation constatée sur l'année 2022.

Année de ses « 50 ans » oblige, le SATESE 37 a souhaité, en 2023, mettre en place des actions spécifiques pour fêter cet événement, notamment avec la conception de différents « goodies » (6 103,20 €), l'organisation d'un cocktail (1 298,98 €) et la réalisation de supports de communication (615,00 €). Par ailleurs, le syndicat a engagé une démarche de « rafraîchissement » de son siège social (9 001,68 €), suite à la suppression des locaux modulaires et au rapatriement de certains agents dans le bâtiment principal. D'autres coûts supplémentaires : la signature d'un contrat de maintenance Firewall (2 742,38 €), l'entretien de la flotte des véhicules (4 448,16 €) et l'augmentation du remboursement des frais de missions (3 586,06 €). Sans compter l'inflation constatée de nouveau cette année...

⇒ Tendance pour 2024 : une baisse des charges de 4,12% (10 129,03 €) par rapport à 2023

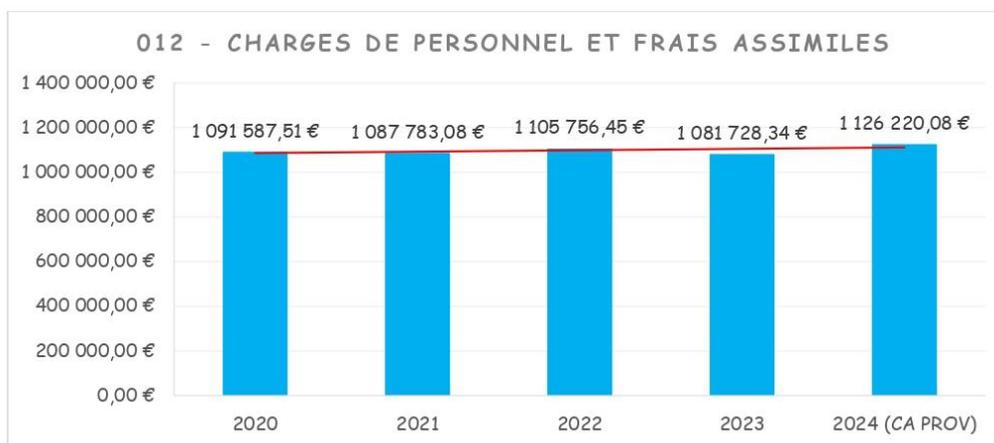
Grâce au choix stratégique de réduire la surface de ses bâtiments en juillet 2023, le SATESE 37 verra baisser mécaniquement le montant de son loyer et ce, sur une année complète (5 346,74 €). La réduction de consommation des énergies (électricité, gaz et eau) résultant de cette démarche permettra également au syndicat de réaliser des économies au niveau des fluides (4 764,44 €). Enfin, la deuxième phase de « rafraîchissement » du siège social s'avèrera moins coûteuse qu'en 2023 (1 694,09 €).



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

**✓ 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

Dépenses principales : rémunérations, cotisations, assurance statutaire, FNCSFT, CNAS, chèques déjeuner, médecine du travail



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une baisse des charges de personnel de 0,90% (9 859,17 €) entre 2020 et 2023

Malgré la baisse des effectifs enregistrée en 2020 et son incidence mécanique sur les charges de personnel, le SATESE 37 a constaté en 2021 une stabilité de ses dépenses. En effet, la présence du nouveau technicien SPANC sur une année quasi-complète (27 706 €), le recrutement d'une technicienne supplémentaire pour renforcer l'activité « assainissement collectif » (18 179 €) et l'appel à un agent contractuel chargé de développer les projets stratégiques RH (10 077 €) sont venus compenser les « gains » générés par les 2 non-remplacements de 2020.

En 2022, les départs de 4 agents (disponibilité, mutation externe, retraite et fin de contrat), enregistrés tout au long de l'année, ont permis au SATESE 37 de réduire ses charges par rapport aux prévisions du début de l'année (67 234 €). Toutefois, cette réduction a été « consommée » notamment par les 2 recrutements de 2020 sur une année (complète pour l'un et quasi-complète pour l'autre). De plus, il a fallu compter également en dépenses sur : la hausse du point d'indice (3,5%) en juillet (14 248 €), le recrutement d'une nouvelle technicienne SPANC en septembre (13 364 €) et la validation de services de non-titulaire d'un ancien agent du syndicat (4 116,22 €).

Les différentes mobilités enregistrées durant l'année 2023 ont généré des « économies » au niveau de la masse salariale (51 035,76 €). Pour autant, le recrutement en juillet de 2 nouveaux technicien/technicienne (1 à l'AC et 1 à l'ANC), chargés de pallier certains de ces départs, est venu pondérer cette économie (39 252 €).

⇒ Tendance pour 2024 : une hausse des charges de 4,11% (44 491,74 €) par rapport à 2023

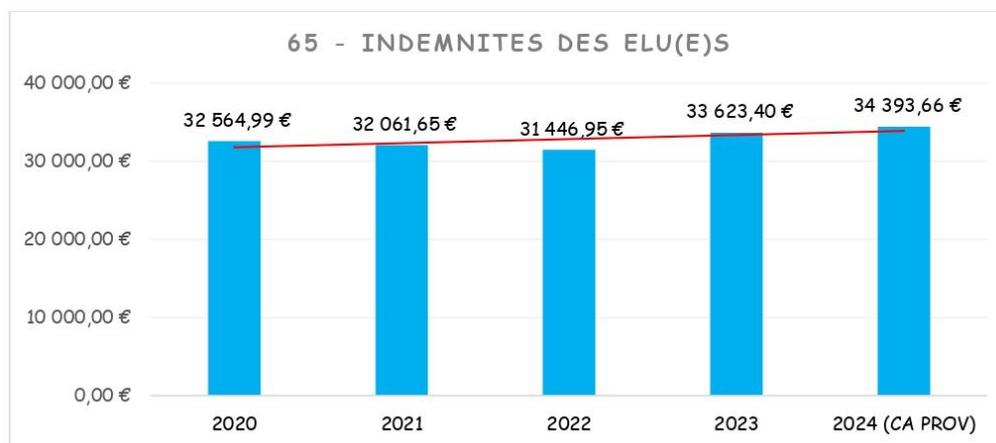
En 2024, le SATESE 37 appliquera différentes mesures en faveur du pouvoir d'achat de ses agents. Outre la revalorisation du point d'indice (1,5%) qui, cette année, sera effective sur un exercice complet, le syndicat attribuera également 5 points supplémentaires à tous les agents et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, compte tenu de l'inflation enregistrée ces dernières années, le syndicat aura à cœur de relever le régime indemnitaire de ses agents de 100 € brut/mois (26 400 €). Enfin, alors qu'il n'avait pas été envisagé de « mouvements » particuliers au SPANC durant l'année, il s'avèrera nécessaire de procéder à 3 recrutements (29 311,76 €), non budgétés en début d'exercice, afin de pallier certains départs (mutation externe, disponibilité) ou arrêt ponctuel (congé maternité).



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ **65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Dépenses principales : indemnités des Elu(e)s, reversement excédent MV (budget principal ⇒ budget annexe), participation aux dépenses (budget annexe ⇒ budget principal)



Base 2024 : CA provisoire

⇒ **Une hausse des indemnités des Elu(e)s de 3,25% (1 058,41 €) entre 2020 et 2023**

Après une réduction du taux des indemnités intervenue en 2014 (passage du SATESE 37 en syndicat mixte ouvert entraînant une réduction de 50% des indemnités des membres du Bureau), les dépenses ont été depuis relativement stables, que ce soit en 2020 ou 2021.

En 2022, la démission, début septembre, de la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente chargée de l'assainissement non collectif et la désignation, seulement début décembre, de son remplaçant a entraîné une légère baisse de l'enveloppe globale et ce, malgré l'augmentation du point d'indice de 3,5% intervenue le 1<sup>er</sup> juillet de la même année.

Une partie de la hausse enregistrée en 2023 a trouvé son explication dans la présence du 3<sup>ème</sup> Vice-Président sur une année complète (à laquelle il a fallu ajouter le rappel de décembre 2022). L'autre explication de cette hausse : la revalorisation du point intervenue l'année précédente (3,5%) sur une année complète, à laquelle est venue s'ajouter une nouvelle augmentation de 1,5% le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

⇒ **Tendance pour 2024 : une hausse des indemnités de 2,29% (770,26 €) par rapport à 2023**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'indice brut terminal de la Fonction Publique (1027), servant de base au calcul des indemnités de fonction, sera revalorisé du fait de l'attribution de 5 points supplémentaires à son indice majoré (830 ⇒ 835). Quant à la revalorisation du point intervenue l'année précédente (1,5%), elle produira ses effets sur une année complète.



## Finances – Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

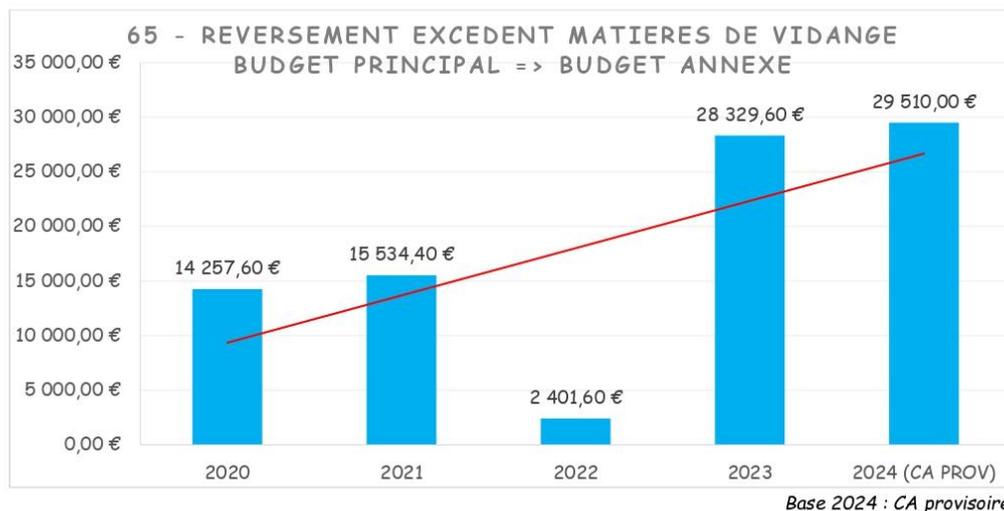
**RAPPEL :** A la demande de la Préfecture d'Indre-et-Loire, le SATESE 37 a proposé à ses adhérents de lui déléguer la gestion financière du « traitement des matières de vidange » issues des dispositifs d'assainissement non collectif. Ainsi, entre 2000 et 2010, le syndicat s'est chargé de recueillir le produit des redevances perçues par les collectivités auprès des usagers et de régler ensuite les coûts de traitement aux maîtres d'ouvrage de sites spécialisés.

Par circulaire en date du 20 octobre 2010, les services de l'Etat ont décidé de mettre fin à ce dispositif. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SATESE 37 a par conséquent cessé d'exercer ladite compétence, mais a continué de percevoir, jusqu'au 31 mars 2012, les redevances dues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Au 1<sup>er</sup> avril 2012, le montant définitif de l'excédent a été arrêté à 462 776,81 euros.

Après concertation avec les services de l'Etat, il a été décidé de reverser progressivement cet excédent aux usagers de l'ANC, en leur appliquant une réduction forfaitaire sur le coût du contrôle de fonctionnement des dispositifs ANC.

Depuis la mise en œuvre de ce contrôle en 2015, l'excédent présent au budget principal se trouve « ponctionné » à hauteur du nombre de contrôles de fonctionnement réalisés chaque année.



⇒ Une hausse du reversement « excédent MV » de 98,70% (14 072,00 €) entre 2020 et 2023

En 2021, la présence d'un nouveau technicien SPANC sur une année quasi-complète a occasionné un reversement au budget annexe un peu plus important, mais toutefois pas à la hauteur des prévisions. En effet, le nombre des contrôles dits « obligatoires » (neuf projet/réalisation et diagnostic immobilier) a été bien supérieur aux années passées.

L'année 2022 a, quant à elle, été marquée par l'absence prolongée d'une technicienne SPANC et l'impossibilité pour le SATESE 37 d'assurer le nombre de contrôles de fonctionnement envisagé en début d'année. Face à ce cas exceptionnel, le reste de l'équipe a été amené, durant près de 6 mois, à privilégier les contrôles obligatoires incombant à l'agent absent. Le contrôle de fonctionnement n'étant qu'une « variable d'ajustement » conditionnée par les effectifs disponibles, le reversement a été par conséquent à la hauteur du faible nombre de contrôles réalisés.

Avec un effectif impacté par quelques mouvements RH durant l'année, le nombre de contrôles de fonctionnement réalisés en 2023, malgré le fait qu'il soit bien meilleur que l'année précédente, est resté toutefois en-deçà des prévisions établies au début de l'année.

⇒ Tendance pour 2024 : une hausse du reversement de 4,17% (1 180,40 €) par rapport à 2023

En estimant à 650 le nombre de contrôles de fonctionnement réalisés d'ici la fin de l'année, le reversement sera légèrement supérieur à celui de l'an passé. Cependant, de la même manière que pour l'exercice précédent, le résultat ne sera pas à la hauteur des objectifs définis.

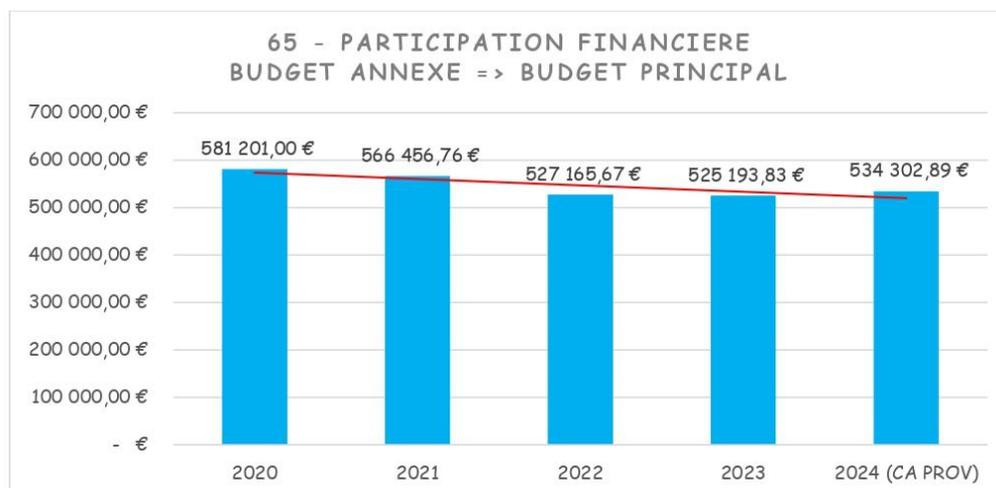


Finances – Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

**RAPPEL :** Dans le cadre des compétences « assainissement » exercées pour le compte de ses adhérents, le SATESE 37 assure, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la mission SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).  
 Au regard de l'article L2224-7 du CGCT, le SPANC-SATESE 37 est considéré comme un service public d'assainissement, qui se doit d'être financièrement géré comme un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), avec les principes suivants :

- création d'un budget annexe distinct du budget principal du syndicat,
- application de l'instruction budgétaire et comptable M49,
- obligation de respecter l'équilibre dépenses/recettes,
- interdiction d'une quelconque prise en charge des dépenses du budget annexe par le budget principal.

S'agissant de ce dernier point, le budget principal prend en charge, durant toute l'année, l'ensemble des dépenses du syndicat, dont celles du budget annexe. Une fois l'année terminée, la participation financière du budget annexe est calculée selon différentes clés de répartition, puis elle fait l'objet d'une « facturation » à l'encontre de ce dernier.



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une baisse de la participation financière de 9,64% (56 007,17 €) entre 2020 et 2023

Même si, en 2021, les dépenses (plus particulièrement les charges à caractère général) ont retrouvé leur « niveau » d'avant 2020, la facture établie à l'encontre du budget annexe est restée inférieure (14 744,24 €) et ce, en raison de la baisse de certains Equivalents Temps Plein (ETP) affectés à l'activité SPANC : 0,80 ETP transféré au transversal (assistance DG) et 0,15 ETP transféré à l'activité AC (contrôle des raccordements).

En 2022, la participation du budget annexe au budget général s'est réduite une nouvelle fois. En effet, la montée en puissance de la mission « contrôle des raccordements » a nécessité un renfort des ETP transférés à l'activité AC, impliquant mécaniquement une baisse des dépenses affectées à l'activité ANC.

Si les dépenses à caractère général ont nettement progressé en 2023, notamment compte tenu des actions mises en place pour les 50 ans du SATESE 37, la participation est restée relativement stable par rapport à 2022. La baisse légère d'ETP opérationnels SPANC enregistrée durant l'année (mouvements RH) alliée à la réduction de la quotité du Directeur Technique (0,05 ETP transféré à l'activité AC) ont permis au final d'absorber cette hausse des charges.

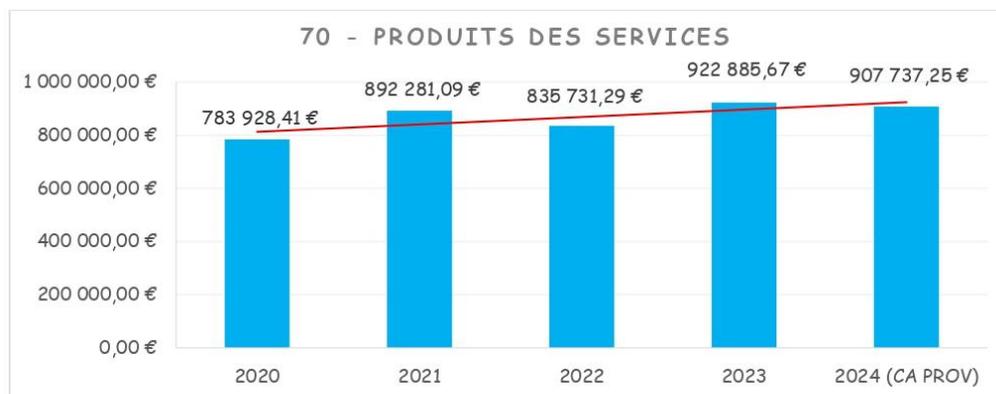
⇒ **Tendance pour 2024 : une hausse de la participation de 1,73% (9 109,06 €) par rapport à 2023**

La nécessité pour le SPANC-SATESE 37 de procéder à différents recrutements, afin de pallier certains départs ou arrêt ponctuel (Cf. 012 - Charges de personnel et frais assimilés), entraînera une augmentation des ETP opérationnels pour ce service (0,47 ETP) et, par conséquent, une hausse de la facturation correspondante.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

### ✓ 70 - PRODUITS DES SERVICES

Recettes principales : prestations de services (suivi station, prestation travaux, AT industriels, études spécifiques, contrôles des raccordements AC, contrôles SPANC)



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une hausse des recettes de prestations de 17,72% (138 957,26 €) entre 2020 et 2023

Après une année 2020 marquée par le COVID-19, les recettes de 2021 en assainissement collectif ont été supérieures à l'année précédente grâce, d'une part, à une nouvelle hausse du nombre d'études spécifiques (10 268,89 €) et, d'autre part, aux redevances perçues dans le cadre de la nouvelle mission « contrôle des raccordements » (7 200 €). En assainissement non collectif, le manque à gagner enregistré l'année précédente a, en grande partie, été comblé grâce à une année entière d'intervention « terrain », ainsi qu'à la présence d'un nouveau technicien SPANC sur une année quasi-complète (86 063,79 €).

En assainissement collectif, les études spécifiques ont été en baisse par rapport à l'année précédente (9 180,14 €). Toutefois, les contrôles de raccordement, en plus grand nombre en 2022, ont largement compensé ce manque à gagner (39 980 €). S'agissant de l'assainissement non collectif, l'absence prolongée d'une technicienne SPANC, alliée à la formation de 2 techniciens, a eu pour incidence directe une réduction des recettes par rapport à 2021 (80 376,16 €).

En 2023, s'agissant de l'assainissement collectif, le renforcement de l'activité « contrôle des raccordements », notamment sur le territoire de Chinon Vienne Loire, a permis au SATESE 37 de faire progresser ses recettes (48 517 €) par rapport à l'an passé. Le delta a été compensé par des rentrées plus soutenues en matière d'assainissement non collectif (40 623,63 €), grâce à des contrôles bien plus nombreux qu'en 2022.

⇒ **Tendance pour 2024 : une baisse des recettes de 1,64% (15 148,42 €) par rapport à 2023**

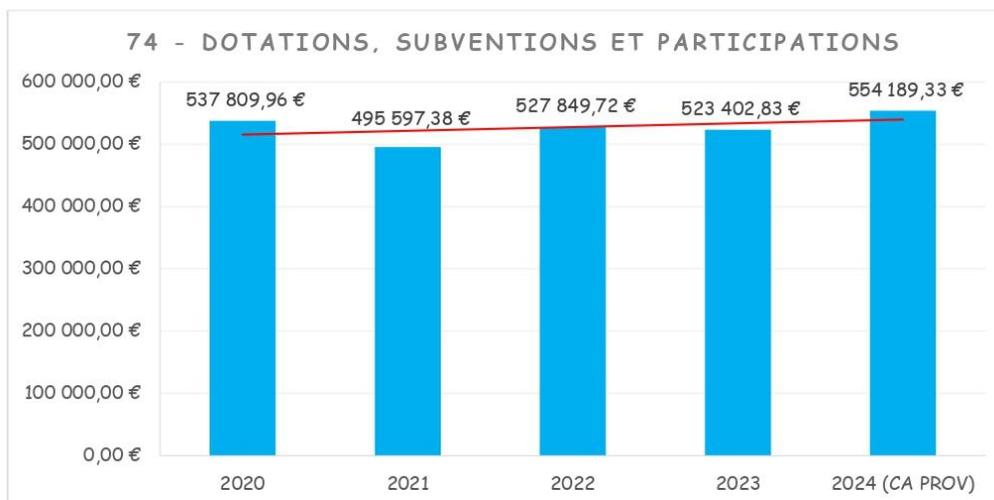
En assainissement collectif, 2024 sera marquée par une forte augmentation du nombre de prestations, « travaux » comme « études spécifiques », entraînant un résultat financier supérieur à l'an passé (24 895,50 €). Quant à l'assainissement non collectif, il sera confronté, comme en 2022, à l'absence prolongée d'une technicienne SPANC (congé maternité) et à la formation de 3 technicien(ne)s, dont l'une de ces formations n'aura, au final, pas abouti, engendrant ainsi une baisse des recettes par rapport à 2023 (41 739,17 €).



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ **74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

**Recettes principales : contribution des membres, subventions AELB, reversement MV (réduction CdF)**



Base 2024 : CA provisoire

⇒ **Une baisse des dotations, subventions et participations de 2,68% (14 407,13 €) entre 2020 et 2023**

Les subventions perçues au titre de l'assainissement collectif ont été, en 2021, en-deçà des prévisions (8 383,22 €), le programme d'actions n'ayant pas été complètement réalisé. Même constat en assainissement non collectif (5 036,34 €). Le reversement « excédent MV » n'a pas été non plus au rendez-vous (20 945,60 €).

En 2022, le SATESE 37 a enregistré une contribution des membres supérieure à l'an passé, due à l'entrée d'un nouvel adhérent (3 069,71 €), ainsi qu'aux délégations « contrôle des raccordements » approuvées durant l'année (829,59 €). En assainissement collectif, le syndicat a encaissé des subventions supérieures à l'année précédente (16 131,16 €). Quant à l'assainissement non collectif, la perte enregistrée au niveau du reversement « excédent MV » (13 132,80 €) a été totalement compensée par la subvention « Appui et animation OGR » (20 400 €).

Avec de nouvelles délégations, notamment liées à la mission « contrôle des raccordements », le SATESE 37 a encaissé une contribution des membres supérieure à celle de 2022 (3 481,98 €). En assainissement collectif, les subventions ont été, pour leur part, en deçà des recettes de l'an passé (6 495,23 €), en raison d'un investissement en matériel moins conséquent. S'agissant de l'assainissement non collectif, les subventions ont été moins importantes qu'en 2022 (20 786,33 €), mais compensées par un reversement « excédent MV » bien plus généreux (31 648,40 €).

⇒ **Tendance pour 2024 : une hausse des recettes de 5,88% (30 786,50 €) par rapport à 2023**

En 2024, il a été décidé d'augmenter de 5% le tarif à l'habitant servant de base au calcul de la contribution des membres. Mécaniquement, les recettes liées aux adhésions connaîtront une progression par rapport à l'année précédente (12 162,66 €). Par ailleurs, les subventions à percevoir vraisemblablement supérieures à 2023 (13 221,24 €), avec cette année un investissement en matériel plus ambitieux (fin du 11<sup>ème</sup> programme de l'AELB). Enfin, en assainissement non collectif, le nombre de contrôles de fonctionnement étant supérieur à celui de 2023, le reversement « excédent MV » sera également un peu plus important (1 180,40 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

### ✓ 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dépenses principales : frais d'études, concessions, licences, logiciels, droits similaires



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une baisse des immobilisations incorporelles de 33,63% (6 884,75 €) entre 2020 et 2023

En 2020, le syndicat a enregistré une nouvelle évolution du logiciel NEPTUNE (6 008,88 €), afin de répondre au besoin exprimé par l'une de ses collectivités membres. De plus, il s'est avéré nécessaire de faire évoluer les logiciels bureautiques présents sur certains ordinateurs (3 900 €).

Outre les investissements « classiques », il a été décidé d'investir en 2021 dans un nouveau logiciel, VISIO AC, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle mission « Contrôle des raccordements AC » (5 598 €).

En 2022, malgré l'installation ponctuelle sur serveur de VISIO AC (1 680 €), le SATESE 37 est resté sur des investissements limités, correspondant davantage à l'exercice 2019.

La création du nouveau site internet du SATESE 37 en 2023, année des 50 ans du syndicat, a justifié en grande partie la hausse de ce poste (8 520 €).

⇒ Tendance pour 2024 : une baisse des dépenses de 29,57% (4 017,60 €) par rapport à 2023

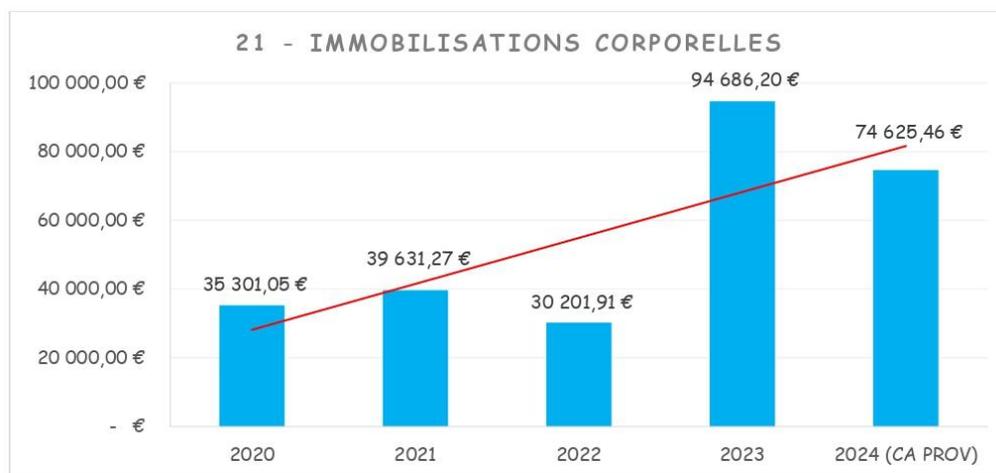
Bien évidemment, pas de nouveau site internet en 2024, mais un développement spécifique sur le logiciel NEPTUNE (4 504,80 €), ce qui expliquera la relative baisse des dépenses enregistrées en 2024.



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dépenses principales : aménagements, agencements, matériel technique, véhicules, matériel de bureau et informatique, mobilier



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une hausse des immobilisations corporelles de 168,22% (59 385,15 €) entre 2020 et 2023

Le SATESE 37 a procédé, en 2021, au remplacement de l'un de ses véhicules au profit d'un véhicule plus « propre » (25 368,58 €). Il a investi également dans 2 nouveaux préleveurs (7 505,86 €), ainsi que dans divers matériels informatiques (4 871,77 €).

En 2022, le principal investissement devait porter sur le renouvellement de l'un des camions du syndicat (28 262,68 €) et son aménagement (4 980 €), mais il n'a pu être réalisé faute de livraison par le fournisseur. Le matériel technique a donc été le principal pourvoyeur de dépenses, avec notamment l'acquisition d'un débitmètre supplémentaire (5 886 €), de 2 préleveurs (8 062,46 €) et de 1 photomètre (1 290 €). Concernant le matériel informatique, le renouvellement de 6 PC portables (5 464,80 €), ainsi que l'acquisition d'un serveur NAS (1 830 €) et d'une webcam pour visioconférence (854,95 €) sont venus compléter les investissements de l'année dans ce domaine. A noter enfin l'achat de 5 fauteuils ergonomiques à destination de certains agents du syndicat (1 602 €).

2023 a été marquée par le renouvellement/aménagement de camion, non réalisé l'année précédente (restes à réaliser), et par le renouvellement du second camion de la flotte (34 976,76 €) et son aménagement (6 072 €). Pour le reste, matériels informatiques (13 435,83 €), dont notamment l'installation du nouveau boîtier Firewall, mais aussi techniques (1 999,04 €) sont venus compléter ces dépenses. Comme en 2022, de nouveaux fauteuils ergonomiques (7) ont également été achetés (2 385,60 €). Enfin, dans le cadre du rapatriement de certains agents dans le bâtiment principal, le SATESE 37 a fait l'acquisition de 11 bureaux et 3 caissons (2 251,50 €).

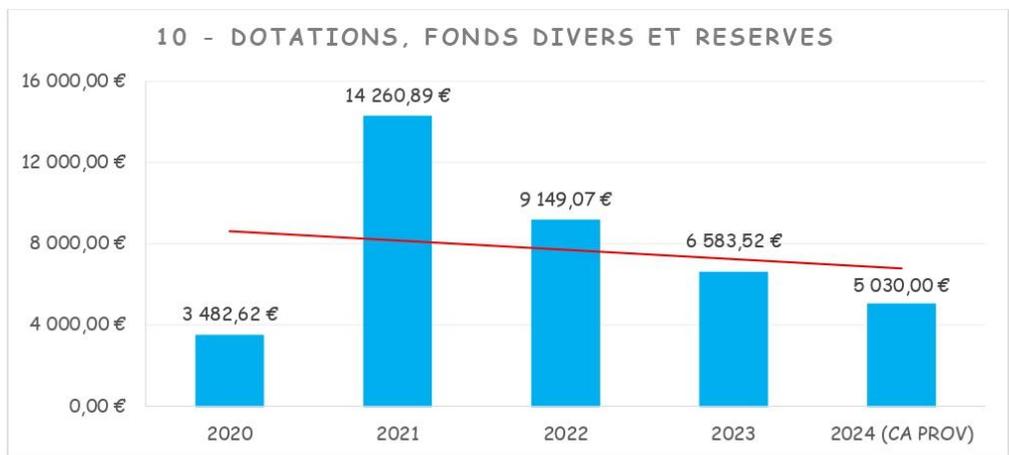
⇒ Tendance pour 2024 : une baisse des dépenses de 21,19% (20 060,74 €) par rapport à 2022

En 2024, le SATESE 37 procèdera au remplacement de 2 véhicules aménagés (43 765,12), ainsi qu'au remplacement de certains matériels techniques (22 202,51 €) et informatiques (1 796,12 €). Une nouvelle commande de fauteuils ergonomiques (2 385,60 €) viendra alimenter le processus de renouvellement lancé en 2022. A noter que 2024 sera marquée par le remplacement de l'ensemble du système de téléphonie, analogique jusque là et désormais numérique (4 035,60 €).

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

✓ 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Recette principale : FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)



Base 2024 : CA provisoire

⇒ Une hausse des dotations de 89,04% (3 100,90 €) entre 2020 et 2023

Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) est la principale recette d'investissement du SATESE 37. Cette dotation, versée annuellement par l'Etat, est relativement variable, car dépendante des acquisitions réalisées 2 ans plus tôt.

A noter qu'en 2021, le FCTVA perçu par le syndicat a atteint 14 260,89 €, compte tenu de l'achat de 3 véhicules et le renouvellement de différents matériels techniques et informatiques, opérations réalisées toutes deux en 2019.

⇒ Tendence pour 2024 : une baisse des recettes de 23,60% (1 553,52 €) par rapport à 2023

Au regard des investissements réalisés en 2022, le SATESE 37 percevra une dotation inférieure à celle de 2023.



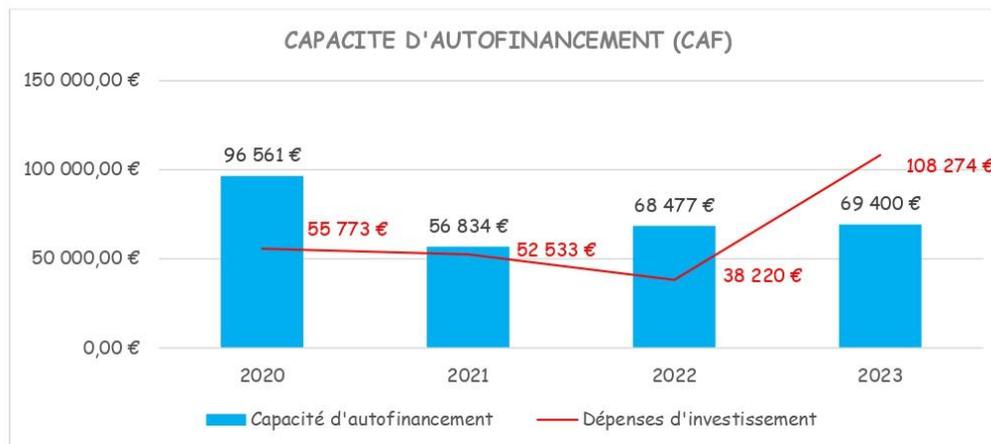
Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent de fonctionnement constaté entre :

- les produits réels de fonctionnement (produits qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement),
- les charges réelles de fonctionnement (charges qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement).

Cet excédent est utilisé pour financer les dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette puis, avec le reliquat, les nouvelles dépenses d'investissement).



Données fournies par la Paierie Départementale d'Indre-et-Loire

⇒ Une baisse de la capacité d'autofinancement de 28,13% (27 161 €) entre 2020 et 2023

Le contexte sanitaire a eu une forte influence sur les résultats de 2020 : si le SATESE 37 a enregistré une baisse mécanique de certaines charges (O11 et O12 principalement), cette baisse n'a cependant pas compensé les recettes, issues des prestations assainissement non collectif, non perçues durant les 2 mois de confinement.

En 2021, les dépenses d'investissements ont été du même ordre que l'année précédente. La capacité d'autofinancement du syndicat, en baisse, a tout juste permis de couvrir ces dépenses.

La CAF 2022 a été relativement suffisante au regard des faibles dépenses d'investissement enregistrées durant l'année. Pour autant, ce résultat est à pondérer, car il était prévu, à l'origine, l'acquisition du nouveau camion sur cet exercice. La livraison de ce dernier n'a cependant pu se faire qu'en 2023.

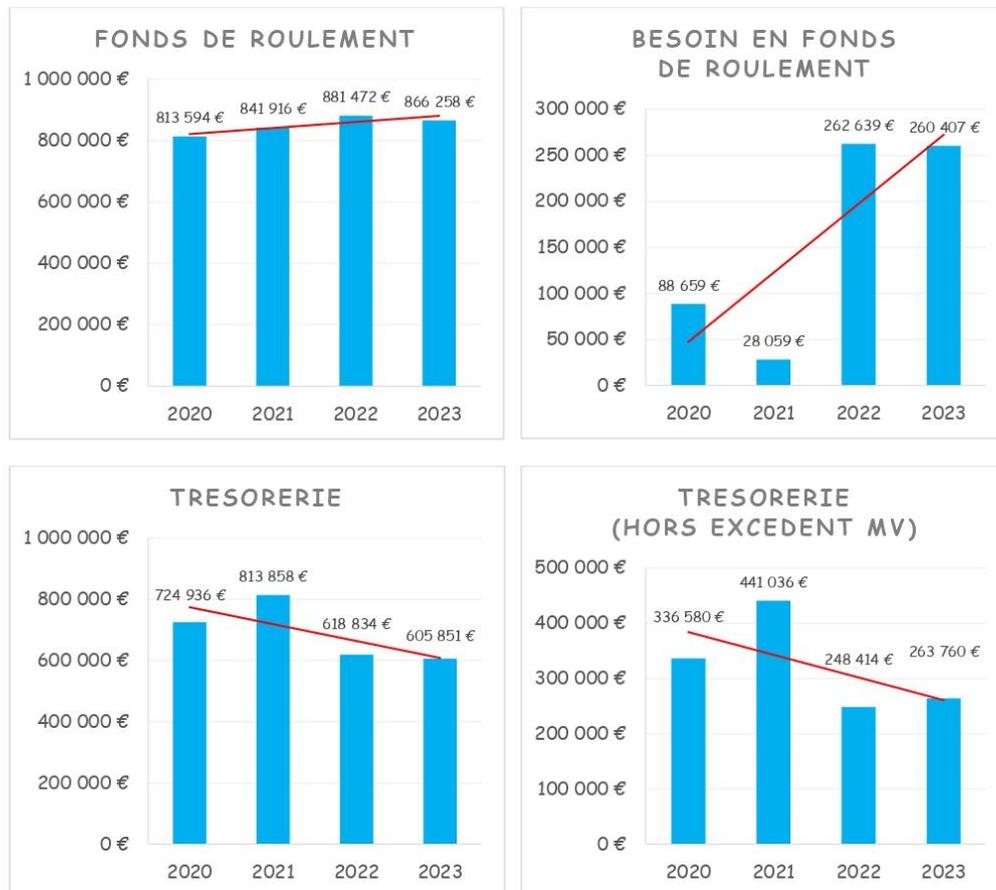
L'année 2023 a été marquée par l'achat du véhicule prévu à l'origine l'année précédente. Cela a eu pour conséquence directe d'augmenter le montant des dépenses d'investissement par rapport aux prévisions pluriannuelles. Et, la CAF, même si semblable à celle de 2022, n'a de fait pas été suffisante pour couvrir lesdites dépenses.



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## TRESORERIE

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.  
Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement (FDR) et le besoin en fonds de roulement (BFR).



Données fournies par la Paierie Départementale d'Indre-et-Loire

⇒ Une baisse de la trésorerie de 16,43% (119 085 €) entre 2020 et 2023

En tenant compte de l'excédent matières de vidange (MV), le fonds de roulement a progressé de 6,47% (52 664 €) entre 2020 et 2023. Sur cette même période, le besoin en fonds de roulement a, quant à lui, augmenté de 193,72% (171 748 €).

A noter que la trésorerie, hors excédent MV, a connu tout de même une progression de 6,17% (15 346 €) entre 2022 et 2023.

# ⇒ CONTEXTE GENERAL

## FACTEURS EXTERNES

Il s'agit de l'ensemble des facteurs, externes au SATESE 37, susceptibles d'avoir une incidence directe ou indirecte, positive ou négative, sur la capacité du syndicat à atteindre ses objectifs. Ces facteurs sont de 2 ordres : le « macro-environnement » et le « micro-environnement ».

### ✓ MACRO-ENVIRONNEMENT

Politique	-Elections législatives anticipées de 2024
Economique	-INSEE : hausse du PIB estimée à +1,1% en 2024 -INSEE : inflation estimée à +1,6% en 2024 -CAPEB : activité estimée à -5% en 2024 (neuf : -11% ; entretien/rénovation :-1%) -Projet de Loi de Finances (PLF) 2025
Social	-Impacts sociaux générés par les contraintes liées à ce contexte économique
Technologique	-Importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) -Développement du télétravail, de l'apprentissage à distance -Renforcement de la sécurité des données
Environnemental	-Prise de conscience générale des enjeux environnementaux, notamment l'eau -Evolution des comportements et des pratiques
Légal	-Loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert eau/assainissement aux CC -Loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique -Loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique -Loi n°2021-1104 dite « climat et résilience » -Loi n°2023-270 de financement rectificative de la SS pour 2023 (report de la retraite) -Décret n°2019-589 relatif à l'assistance technique fournie par les départements -Décret n°2022-581 relatif à la PSC et à la participation obligatoire des collectivités -Décret n°2022-994 portant majoration de la rémunération des personnels (+3,5%) -Décret n°2023-519 portant majoration de la rémunération des personnels (+1,5%) -Décret n°2023-1006 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat -Ordonnance n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire -Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015

### ✓ MICRO-ENVIRONNEMENT

Adhérents	-Renouvellement des exécutifs des collectivités adhérentes (élections 2020 et 2021) -Evolution dans l'exercice des compétences « eau et assainissement », des besoins -Budget sous contraintes
Non adhérents/ Autres clients	-Collectivités non adhérentes : renouvellement des exécutifs (élections 2020) -Privés : maintien de leur activité, compte tenu du contexte sanitaire et économique -Budget sous contraintes
Partenaires	-Financiers : nouveaux engagements financiers (12 <sup>ème</sup> programme de l'AELB) -Autres : maintien des engagements contractuels -Budget sous contraintes
Fournisseurs	-Maintien de leur activité, compte tenu du contexte sanitaire et économique -Capacité à disposer des produits et/ou services habituels -Possibilité de répondre aux besoins du syndicat
« Concurrents »	-Autres SATESEs, Bureaux d'études : évolution de l'offre de services, des tarifs -Autres SPANCs : évolution des l'offre de services, des tarifs -Budget sous contraintes

## FACTEURS INTERNES

Il s'agit de l'ensemble des facteurs, internes au SATESE 37, permettant d'identifier les forces « financières » qui expliquent la réussite du syndicat, ainsi que ses potentielles faiblesses.

### ✓ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Baisse des charges à caractère général à près de 16% du total des dépenses	↘
012	Baisse des dépenses de personnel à 74% du total des dépenses	↘
65	Hausse des charges de gestion courante à près de 5% du total des dépenses	↗

### ✓ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70	Baisse des prestations à plus de 61% du total des recettes	↘
74	Hausse des dotations, subventions et participation à 37% des recettes	↗

### ✓ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

20	Variation selon les évolutions des logiciels « métier » (AC, ANC, compta/RH)	↘
21	Variation selon le vieillissement des « parcs » (bâtiments, véhicules, matériels...)	↘

### ✓ RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	Variation selon les investissements réalisés en N-2	↘
----	---	---

### ✓ PROVISIONS POUR RISQUES

Budget 22700	Provision « Activités du syndicat » à hauteur de 95 000,00 €	↕
Budget 22700	Provision « Absences du personnel » à hauteur de 1 090,00 €	↘
Budget 22701	Provision « Créances douteuses » à hauteur de 4 000,00 €	↕

## ENJEUX 2025

	<p style="text-align: center;"><b>ADHERENTS</b></p> <p>Maintenir le périmètre d'intervention du syndicat, voire attirer de nouvelles adhésions</p>		<p style="text-align: center;"><b>ACTIVITES</b></p> <p>Poursuivre les missions « historiques », tout en répondant aux besoins spécifiques des clients</p>
	<p style="text-align: center;"><b>ENVIRONNEMENT</b></p> <p>Contribuer à la préservation de l'environnement (outre l'action réalisée au quotidien)</p>		<p style="text-align: center;"><b>ECONOMIE</b></p> <p>Préserver l'équilibre budgétaire et promouvoir une économie responsable</p>
	<p style="text-align: center;"><b>HUMAIN</b></p> <p>Préserver la principale ressource du syndicat en lui fournissant des conditions de travail adaptées</p>		<p style="text-align: center;"><b>ORGANISATION</b></p> <p>Adapter l'organisation au contexte environnant et maintenir la démarche d'optimisation des pratiques</p>

# ⇒ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

### ✓ 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

Dépenses principales : locations immobilières, charges locatives, assurances (autres que statutaires), carburant, maintenance, missions, entretien des locaux, frais d'affranchissement

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
<b>011 - Charges à caractère général</b>	245 573,69 €	235 444,66 €	226 760,00 €	-3,69%	-7,66%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une baisse des dépenses de 3,69% par rapport au CA provisoire de 2024

Dans un contexte économique où les coûts de l'énergie connaissent un léger recul depuis plusieurs mois, le SATESE 37 enregistrera une baisse de ses dépenses (5 426,48 €) relatives aux « fluides », électricité et gaz principalement, sous réserve bien évidemment d'un contexte géopolitique stable durant l'année à venir.

La récente renégociation du contrat de location portant sur les solutions d'impression du syndicat (4 696,80 €) et la baisse du nombre de formations « payantes » prévues en 2025 (1 909,50 €) seront les 2 autres facteurs de baisse de ce chapitre.

Pour autant, il conviendra d'enregistrer quelques hausses de dépenses : les fournitures de petit équipement dont les réactifs nécessaires à l'activité AC (1 739,14 €) et la 3<sup>ème</sup> phase de « rafraichissement » des locaux du syndicat (1 692,41 €).

<b>Objectif 2025</b>	limiter les charges à caractère général aux stricts besoins du syndicat pour répondre aux orientations RSO (rationalisation)
----------------------	--



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Dépenses principales : rémunérations, cotisations, assurance statutaire, FNCSFT, CNAS, chèques déjeuner, médecine du travail

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 081 728,34 €	1 126 220,08 €	1 112 077,41 €	-1,27%	+2,80%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une baisse des dépenses de 1,27% par rapport au CA provisoire de 2024

L'année 2025 sera marquée par une forte augmentation du poste « assurance statutaire » (26 257,67 €). En effet, le nouveau contrat groupe, négocié en 2024 par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37), sera bien moins favorable pour le SATESE 37, car ce dernier ne bénéficiera plus d'un taux individualisé (3,73%) calculé sur sa propre sinistralité. Il s'agira désormais d'un taux mutualisé (6,99%) avec l'ensemble des collectivités et établissements publics d'Indre-et-Loire.

Dans ce contexte, il s'agira de s'appuyer sur un départ à la retraite en mai prochain, non remplacé (27 197,92 €), pour compenser la dépense d'assurance supplémentaire. Ce choix stratégique impliquera, pour l'organisation, de démontrer une nouvelle fois son « agilité », en s'aidant de certains outils technologiques permettant, en grande partie, de compenser ce départ.

<b>Objectif 2025</b>	S'appuyer sur le non-replacement pour absorber l'augmentation des dépenses d'assurance
----------------------	--



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Dépenses principales : indemnités des Elus, reversement excédent MV (budget principal ⇒ budget annexe), participation aux dépenses (budget annexe ⇒ budget principal)

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités des Elus)	33 623,40 €	34 393,66 €	34 600,00 €	+0,60%	+2,90%

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
65 - Autres charges de gestion courante (Reversement excédent MV)	28 329,60 €	29 510,00 €	44 320,00 €	+50,19%	+56,44%

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
65 - Autres charges de gestion courante (Participation financière)	525 193,83 €	534 302,89 €	391 076,86 €	-26,81%	-25,54%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une baisse des dépenses de 20,54% par rapport au CA provisoire de 2024

Concernant les indemnités des Elu(e)s, les dépenses seront stables par rapport à 2024.

S'agissant de l'excédent MV, l'augmentation du nombre de contrôles de fonctionnement à réaliser (prévision à 800) alliée à une hausse du montant de la « réduction forfaitaire » appliquée auxdits contrôles (55,40 €), génèrera mécaniquement un reversement de l'excédent MV plus important en 2025.

Enfin, la réorganisation envisagée en 2025, impliquant le transfert de 2 secrétaires vers les fonctions dites « transversales », aura pour conséquence de réduire la quotité d'ETP allouée au SPANC-SATESE 37, ce qui entrainera de fait une baisse marquée de la participation financière du budget annexe.

<b>Objectif 2025</b>	Ajuster les charges de gestion courante (hors indemnités des Elus) à l'activité SPANC réalisée
----------------------	--



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

### ✓ 70 - PRODUITS DES SERVICES

Recettes principales : prestations de services (suivi station, prestation travaux, AT industriels, études spécifiques, contrôles des raccordements AC, contrôles SPANC)

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
70 - Produits des services	922 885,67 €	907 737,25 €	989 498,75 €	+9,01%	+7,22%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une hausse des recettes de 9,01% par rapport au CA provisoire de 2024

En assainissement collectif, après une année 2024 relativement « faste » en matière d'études, le SATESE 37 confirmera cette progression et pourra être à même de l'améliorer (7 817 €) grâce à une redistribution des ETP entre l'assistance technique et lesdites études (Cf. programme prévisionnel AC 2025). Si le parc de stations d'épuration restera une nouvelle fois stable, les contrôles de raccordement AC seront pour leur part plus nombreux (36 000 €), du fait de l'élargissement du périmètre d'intervention concernant la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL).

S'agissant de l'assainissement non collectif, si le SPANC-SATESE 37 ne subit pas une baisse conjoncturelle de son activité (réduction du nombre de dossiers reçus liée au contexte immobilier ou déficit de sa ressource humaine opérationnelle), les recettes progresseront mécaniquement par rapport à l'an passé. Cependant, compte tenu du déficit enregistré ces dernières années, il s'avèrera nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs, afin de combler une partie dudit déficit.

<b>Objectif 2025</b>	Augmenter les recettes de prestations par le redéploiement des activités et l'augmentation de certains tarifs
----------------------	---



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Recettes principales : contribution des membres, subventions AELB, reversement MV (réduction CdF)

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	523 402,83 €	554 189,33 €	550 531,53 €	-0,66%	+5,18%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une baisse des recettes de 0,66% par rapport au CA provisoire de 2024

A périmètre constant, la contribution des membres sera équivalente à celle de 2024.

S'agissant des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), elles subiront une baisse (17 942,54 €) liée principalement aux investissements qui seront moins nombreux que l'an passé, plus particulièrement dans le domaine de l'assistance technique. Reste cependant une interrogation : quid des modalités de financement du 12<sup>ème</sup> programme de l'AELB ?

Enfin, le reversement de l'excédent MV sera plus important en 2025 sous l'effet cumulé de l'augmentation du nombre de contrôles de fonctionnement à réaliser (800) et de la hausse du montant de la « réduction forfaitaire » appliqué à ces contrôles.

<b>Objectif 2025</b>	Compenser la baisse des subventions par le renforcement des activités et des tarifs
----------------------	---



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

✓ 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dépenses principales : frais d'études, concessions, licences, logiciels, droits similaires

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	13 587,60 €	9 570,00 €	8 000,00 €	-16,40%	-41,12%

*Base 2025 : BP provisoire*

⇒ Orientation pour 2025 : une baisse des dépenses de 16,40% par rapport au CA provisoire de 2024

Outre la dépense traditionnelle liée au logiciel « métier » BERGER-LEVRAULT (5 500 €), le SATESE 37 enregistrera également l'acquisition de diverses licences (2 500 €), liées au projet de renouvellement des serveurs informatiques du syndicat.

<b>Objectif 2025</b>	Ajuster les charges d'investissement aux besoins du syndicat
----------------------	--



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

✓ 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dépenses principales : aménagements, agencements, matériel technique, véhicules, matériel de bureau et informatique, mobilier

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	94 686,20 €	74 625,46 €	81 700,00 €	+9,48%	-13,71%

Base 2025 : BP provisoire

⇒ Orientation pour 2025 : une hausse des dépenses de 9,48% par rapport au CA provisoire de 2024

En complément du renouvellement des différents matériels inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI), il s'avèrera nécessaire de procéder au remplacement des serveurs informatiques du SATESE 37 (26 000 €), projet prévu en 2024 mais qui n'a pu aboutir faute de temps.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention des risques professionnels (élément notable de la démarche RSO du syndicat), il conviendra de finaliser la démarche de remplacement des vieux fauteuils de bureau en nouveaux équipements ergonomiques.

<b>Objectif 2025</b>	Ajuster les charges d'investissement aux besoins du syndicat
----------------------	--



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

✓ 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Recette principale : FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)

	CA 2023	CA 2024 (provisoire)	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (%)	Evolution 2023/2025 (%)
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	6 583,52 €	5 030,00 €	15 532,32 €	+208,79%	+135,93%

*Base 2025 : BP provisoire*

⇒ Orientation pour 2025 : une hausse des recettes de 208,79% par rapport au CA provisoire de 2024

Le SATESE 37 enregistrera une forte hausse de son FCTVA, au regard des investissements réalisés en 2023.

<b>Objectif 2025</b>	Ajuster les recettes aux investissements réalisés 2 ans plus tôt par le syndicat
----------------------	--

# ⇒ POLITIQUE TARIFAIRE 2025

	Tarifs 2024	Proposition 2025	Evolution 2024/2025 (€)
<b>Contribution des membres</b>			
Communes	0,65 €/habitant	0,65 €/habitant	/
EPCI	0,65 €/habitant	0,65 €/habitant	/
Tours Métropole Val de Loire	0,84 €/habitant	0,84 €/habitant	/
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	0,164 €/habitant	0,164 €/habitant	/
<b>Suivi station d'épuration</b>			
Classe 1	511,00 €	527,00 €	+16 €
Classe 2	869,00 €	869,00 €	/
Classe 3	982,00 €	982,00 €	/
Classe 4	1 178,00 €	1 178,00 €	/
Classe 5	1 348,00 €	1 348,00 €	/
Classe 6	1 702,00 €	1 754,00 €	+52 €
Classe 7	2 488,00 €	2 563,00 €	+75 €
Classe 8	3 273,00 €	3 372,00 €	+99 €
<b>Raccordement au réseau public de collecte</b>			
Contrôle du raccordement	180,00 €	180,00 €	/
Contre-visite	74,00 €	74,00 €	/
<b>Prestations de service</b>			
AMO Travaux	65,00 €/heure	65,00 €/heure	/
AT Industriels	65,00 €/heure	65,00 €/heure	/
Etudes spécifiques	65,00 €/heure	65,00 €/heure	/
<b>SPANC</b>			
Contrôle du neuf - Projet ANC < ou = 20 éq./hab.	247,00 €	257,00 €	+10 €
Contrôle du neuf - Projet ANC > 20 éq./hab.	371,00 €	381,00 €	+10 €
Contrôle du neuf- Réalisation ANC < ou = 20 éq./hab.	169,00 €	179,00 €	+10 €
Contrôle du neuf- Réalisation ANC > 20 éq./hab.	288,00 €	298,00 €	+10 €
Avis projet sans déplacement (si avis favorable préalable)	53,00 €	53,00 €	/
Diagnostic immobilier ANC < ou = 20 éq./hab.	251,00 €	271,00 €	+20 €
Diagnostic immobilier ANC > 20 éq./hab.	389,00 €	409,00 €	+20 €
Majoration non mise en conformité délai de 4 ans (400%) ANC < ou = 20 éq./hab.	1 004,00 €	1 084,00 €	+80 €
Majoration non mise en conformité délai de 4 ans (400%) ANC > ou = 20 éq./hab.	1 556,00 €	1 636,00 €	+80 €

Contrôle de fonctionnement ANC < ou = 20 éq./hab.	187,00 €	207,00 €	+20 €
Contrôle de fonctionnement ANC > 20 éq./hab.	374,00 €	394,00 €	+20 €
Majoration absence 2 <sup>ème</sup> RDV sans justification (100%) ANC < ou = 20 éq./hab.	187,00 €	207,00 €	+20 €
Majoration absence 2 <sup>ème</sup> RDV sans justification (100%) ANC > ou = 20 éq./hab.	374,00 €	394,00 €	+20 €
Majoration refus du contrôle (150%) ANC < ou = 20 éq./hab.	280,50 €	310,50 €	+30 €
Majoration refus du contrôle (150%) ANC > ou = 20 éq./hab.	561,00 €	591,00 €	+30 €
Contre-visite	78,00 €	78,00 €	/



Finances - Exercice 2025 : Rapport sur les Orientations Budgétaires



## **SATESE 37**

**Syndicat d'Assistance Technique  
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux  
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 - Fax. : 02 47 29 47 38

[satase37@satase37.fr](mailto:satase37@satase37.fr)

[www.satase37.fr](http://www.satase37.fr)



**SATESE37**

## ANNEXE 7 – FINANCES – Exercice 2025 – Tarifs

Le SATESE 37 n'étant pas assujéti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

### SATESE 37 - Tarifs 2025 Comité Syndical du 2 décembre 2024



## T A R I F S   2 0 2 5

### Contribution des membres

Communes	<b>0,65 € /habitant</b>
Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>0,65 € /habitant</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ une compétence déléguée : tarif de base/habitant</li> <li>↳ deux compétences déléguées : tarif de base/habitant + 30 %</li> <li>↳ trois compétences déléguées : tarif de base/habitant + 40 %</li> </ul>	

### Superposition d'exercice de compétence (commune + EPCI) sur un même territoire communal

- ↳ une compétence déléguée : Tarif de base/population du ressort de la commune ou de l'EPCI
- ↳ deux compétences déléguées :
  - compétence exclusive de la commune ou de l'EPCI : tarif de base/habitant
  - compétence partagée par la commune et l'EPCI : tarif de base/ population du ressort de la commune ou de l'EPCI + 30%

<b>Tours Métropole Val de Loire</b> (Population de référence : population des communes membres de Tours Métropole Val de Loire disposant d'au moins une STEP autre que la STEP La Riche-Grange David)	<b>0,84 €/habitant</b>
--	------------------------

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	<b>0,164 €/habitant</b>
--	-------------------------

Le SATESE 37 n'étant pas assujetti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

## SATESE 37 - Tarifs 2025 Comité Syndical du 2 décembre 2024

### Assainissement collectif

#### 1 - Suivi des dispositifs d'assainissement collectif - assistance technique et validation de l'autosurveillance (Collectivités adhérentes) \*

La définition précise des prestations figure dans le document « mission d'assistance technique relative à l'assainissement collectif ».

<b>Classe 1</b> : tout type de traitement de capacité < ou égale à 12 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (200 éq. Hab.)	527 €
<b>Classe 2</b> : tout dispositif (sauf boues activées) de capacité > à 12 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (200 éq. Hab.) et < à 30 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (500 éq. Hab.)	869 €
<b>Classe 3</b> : tout dispositif à boues activées de capacité > à 12 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (200 éq. Hab.) et < à 30 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (500 éq. Hab.)	982 €
<b>Classe 4</b> : tout dispositif (sauf boues activées) de capacité > ou égale à 30 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (500 éq. Hab.) et < ou égale à 60 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (1 000 éq. Hab.)	1 178 €
<b>Classe 5</b> : tout dispositif à boues activées de capacité > ou égale à 30 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (500 éq. Hab.) et < ou égale à 60 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (1 000 éq. Hab.)	1 348 €
<b>Classe 6</b> : a) tout type de traitement de capacité > à 60 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (1 000 éq. Hab.) et < 120 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (2 000 éq. Hab.) b) plus les stations de capacité > ou égale à 120 kg/jour de DBO <sub>5</sub> mais recevant une charge de pollution inférieure à cette valeur (stations susceptibles de passer en autosurveillance régulière).	1 754 €
<b>Classe 7</b> : tout type de traitement de capacité > ou égale à 120 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (2 000 éq. Hab.) et < 600 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (10 000 éq. Hab.), recevant une charge de pollution supérieure à 120 kg/jour de DBO <sub>5</sub>	2 563 €
<b>Classe 8</b> : tout type de traitement de capacité supérieure ou égale à 600 kg/jour de DBO <sub>5</sub> (10 000 éq. Hab.)	3 372 €

La contribution du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (déjà intégrée au tableau ci-dessus) permet cette année, pour chaque prestation, une réduction du tarif de 12,78 %. Ces tarifs s'appliquent à un exercice entier pour chaque station d'épuration suivie. Pour une adhésion en cours d'année, le tarif sera déterminé au prorata des visites effectuées.

\* Les analyses sont facturées directement par le laboratoire qui effectue la prestation d'analyse.

#### 2 - Prestation « travaux de construction, d'extension ou d'aménagements de stations d'épuration » \*

La définition précise des prestations figure dans le document « mission d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage relative aux travaux de construction, d'extension ou d'aménagements de stations d'épuration ».

1- **Avis technique sur l'Avant-projet** (sur le process épuratoire), avec réunion de mise au point.

2- **Avis technique sur le Cahier des Clauses Techniques Particulières** (sur le process épuratoire), avec réunion de mise au point.

Le SATESE 37 n'étant pas assujetti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

## SATESE 37 - Tarifs 2025 Comité Syndical du 2 décembre 2024

- 3- **Avis technique sur le Mémoire** de l'entreprise retenue (sur le process épuratoire), avec réunion de mise au point, avant signature du marché.
- 4- **Aide à l'exécution des travaux et à la réception préalable des installations** comprenant :
- participation ponctuelle aux réunions de chantier,
  - prise en compte de la sécurité du travail au niveau de l'exploitation ultérieure des ouvrages ou détection des situations à risques sur l'aspect sécurité du travail, en fonction du type et de la taille de la station,
  - mesures préalables à la réception :
    - essai de débit des différents pompages,
    - mesure de puissances absorbées des équipements d'agitation et d'aération,
    - examen des ouvrages et équipements,
    - vérification de la bonne mise en place et du fonctionnement du matériel d'autosurveillance,
    - vérifications diverses...
- 5- **Rédaction du manuel d'autosurveillance** (obligation réglementaire pour les STEP  $\geq 2\ 000$  Eq. Hab.).
- 6- **Bilan de 24 h sur la station d'épuration** vérifiant les rendements épuratoires et la qualité du rejet.

	TYPE DE STATIONS D'EPURATION		
	Boues activées		Autres dispositifs : • disques biologiques • filtres plantés de roseaux • autres
Nature des travaux	Construction neuve Refonte importante	Refonte partielle	Construction neuve Refonte importante Refonte partielle
1- Avis technique sur l'Avant-projet	10 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	10 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	10 h
2- Avis technique sur le C.C.T.P.	18 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	15 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	15 h
3- Avis technique sur le Mémoire de l'entreprise	18 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	15 h + 1 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	15 h
4- Aide à l'exécution des travaux et à la réception préalable des installations	60 h + 2 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	30 h + 2 h / tranche supérieure de 1 000 EH (*)	30 h
5- Rédaction du manuel d'autosurveillance (STEP $\geq 2\ 000$ EH.)	16 h	16 h	16 h
6- Bilan 24 heures	18 h	18 h	16 h

(\*) S'entend par tranche de 1 000 équivalent/habitant commencée, au-delà du premier millier.

(\*) Pour le Bilan 24 heures, les analyses sont facturées directement par le Laboratoire qui effectue la prestation d'analyse.

Coût horaire : 65,00 €

Le SATESE 37 n'étant pas assujéti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

**SATESE 37 - Tarifs 2025**  
**Comité Syndical du 2 décembre 2024**

**3 - Prestation « Assistance technique » (Autres que les collectivités adhérentes)\***

Prise en charge d'une nouvelle station d'épuration : constitution du dossier	<b>5 h</b>
Visite légère	<b>4,50 h</b>
Visite bilan sur 24 heures	<b>18 h</b>

\* Les analyses sont facturées directement par le Laboratoire qui effectue la prestation d'analyse.

Coût horaire : 65,00 €

**4 - Études spécifiques \***

<b>Bilan 24 heures simplifié</b>	<b>12 h</b>
----------------------------------	-------------

<b>Mesure de rejet</b>	
Étude de charge 24 heures :	
- 1 point de mesure (débit + prélèvement) *	<b>16,50 h</b>
- 2 points de mesure sur un même site *	<b>24,75 h</b>
- par 24 h supplémentaires :	<b>8,25 h</b>
Mesure de débit avec enregistrement sur 24 heures :	<b>11,25 h</b>
- par 24 h supplémentaires :	<b>5,50 h</b>

\* Les analyses sont facturées directement par le Laboratoire qui effectue la prestation d'analyse.

<b>Métriologie</b>	
Vérification débitmètre sur canal ouvert avec banc d'étalonnage (selon configuration)	<b>6,75 h</b>
Vérification débitmètre sur canal ouvert avec cales d'étalonnage (selon configuration)	<b>5,75 h</b>
Vérification débitmètre par mesure débit pompes (selon implantation)	<b>6,75 h</b>
Vérification débitmètre par débitmètre portable (selon implantation)	<b>3,75 h</b>
Vérification préleveur d'échantillons	<b>3,75 h</b>

<b>Raccordement d'effluents non domestiques au réseau d'assainissement</b>	
Elaboration d'une autorisation de déversement :	
- Elaboration	<b>5 h</b>
- Suivi	<b>6 h</b>
- Renouvellement	<b>2,50 h</b>

Le SATESE 37 n'étant pas assujetti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

## SATESE 37 - Tarifs 2025 Comité Syndical du 2 décembre 2024

Elaboration d'une autorisation de déversement <u>et</u> d'une convention de raccordement : - Elaboration - Suivi - Renouvellement	15 h 6 h 7,50 h
--	-----------------------

<b>Prestation particulière</b>	<b>Facturation à l'heure, selon évaluation figurant dans la proposition financière du contrat de prestation de services</b>
--------------------------------	---

Coût horaire : 65,00 €

### 5 - Contrôle des raccordements au réseau public de collecte

- Visite (*)	180 €
- Contre-visite (*)	74 €

(\*) Lorsque plusieurs logements appartenant à un même propriétaire ou une même indivision sont situés dans un même immeuble collectif, une réduction forfaitaire de 10% par logement est appliquée au total facturé.

### Assainissement non collectif

<b>Contrôle des installations neuves ou réhabilitées</b>	ANC < ou = 20 éq. Hab.	ANC > 20 éq. Hab.
- Visite : 1 projet / parcelle (*)	257 €	381 €
- Visite : 1 réalisation / parcelle (*)	179 €	298 €

La prestation « contrôle des installations neuves ou réhabilitées » donne lieu à des facturations distinctes : une après l'avis sur le projet, une après l'avis sur la réalisation et éventuellement à chaque contre-visite.

- Avis projet sans déplacement (si avis favorable préalable)	53 €
--	------

<b>Diagnostic lors de transactions immobilières</b>	ANC < ou = 20 éq. Hab.	ANC > 20 éq. Hab.
- Visite diagnostic : 1 dispositif / parcelle (*)	271 €	409 €
- Majoration pour non mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans (400% du coût du contrôle)	1 084 €	1 636 €

<b>Contrôle de fonctionnement</b>	ANC < ou = 20 éq. Hab.	ANC > 20 éq. Hab.
- Visite : 1 dispositif / parcelle (*)	207 €	394 €
- Majoration pour absence au 2 <sup>ème</sup> rendez-vous, sans justification (100% du coût du contrôle)	207 €	394 €
- Majoration pour refus du contrôle, quel qu'en soit le motif (150% du coût du contrôle)	310,50 €	591 €

Chaque dispositif implanté sur une commune ayant instauré et reversé la redevance de traitement des matières de vidange entre 2001 et 2010 bénéficiera d'une réduction forfaitaire de 55,40 €.

Le SATESE 37 n'étant pas assujéti à TVA, nos prix s'entendent nets de toutes taxes

**SATESE 37 - Tarifs 2025**  
**Comité Syndical du 2 décembre 2024**

<b>Contre-visite</b>	
- Contre-visite : 1 dispositif / parcelle (*)	<b>78 €</b>

(\*) Lorsque plusieurs dispositifs sont (ou seront) implantés sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s) contiguë(s) appartenant à un même propriétaire ou une même indivision, une réduction forfaitaire de 10% par dispositif est (sera) appliquée au total facturé.

## ANNEXE 8 – FINANCES – Exercice 2025 – Budget 22700 : autorisation engagement/mandatement dépenses d'investissement

Date de valeur : 21/11/2024

<b>Budget Primitif 2024</b>
-----------------------------

<b>Exercice 2025 - Autorisation d'engagement et de mandatement</b>
<i>dans la limite de 25% des crédits inscrits au BP 2024</i>

<b>D 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 000,00 €</b>
D 2031	Frais d'études	0,00 €
D 2051	Concessions et droits similaires	11 000,00 €

<b>D 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 750,00 €</b>
D 2031	Frais d'études	0,00 €
D 2051	Concessions et droits similaires	2 750,00 €

<b>D 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>198 538,61 €</b>
D 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €
D 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	22 000,00 €
D 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €
D 21828	Autres matériels de transport	48 200,00 €
D 21838	Autre matériel informatique	30 650,00 €
D 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500,00 €
D 2185	Matériel de téléphonie	5 000,00 €
D 2188	Autres immobilisations corporelles	90 188,61 €

<b>D 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>49 634,00 €</b>
D 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €
D 2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 500,00 €
D 2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 €
D 21828	Autres matériels de transport	12 050,00 €
D 21838	Autre matériel informatique	7 662,00 €
D 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	625,00 €
D 2185	Matériel de téléphonie	1 250,00 €
D 2188	Autres immobilisations corporelles	22 547,00 €

## ANNEXE 9 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Activité 2025 : Programme prévisionnel

### MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE VALIDATION DE L'AUTOSURVEILLANCE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Programme prévisionnel 2025

#### OBJETIF

Ce programme s'inscrit dans le cadre du décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements, mais aussi de la convention de partenariat départemental (CD 37, AELB, SATESE 37) couvrant le programme 2025-2030. Il a pour objectif d'aider les maîtres d'ouvrage à respecter leurs obligations réglementaires et de contribuer à l'état de bon état écologique des cours d'eau (directive cadre européenne). Il est établi de façon à assurer un suivi, des conseils, des mesures permettant une expertise régulière et complète des systèmes d'assainissement. Il permet de garder le proximité entre SATESE 37 et maîtres d'ouvrage, indispensable à l'exercice d'un partenariat efficace, sur les bases d'une activité de terrain proche des acteurs de l'assainissement.

Classes (1)	classe 1	classe 2	classe 3	classe 4	classe 5	classe 6	classe 7	classe 8
Capacité station en Equivalant-Habitant (EH)	≤ 200	200<cap<500 sur/ba	500<cap<1000 sur/ba	1000<cap<2000	2000<cap<5000	5000<cap<10000	10000<cap<20000	>>10000
Total interventions terrain annuelles (réseau + station)	3	3	4	3	4	5	5	5
Nombre de stations suivies	77	60	2	27	16	24	22	9

#### ENJEUX DE 2025

**Consistent des enjeux auxquels se trouve confronté le SATESE 37, réglementaires comme territoriaux, le Syndicat va continuer d'adapter en 2025 ses missions d'assistance technique et développer son offre de prestations pour répondre aux attentes et besoins des territoires :**

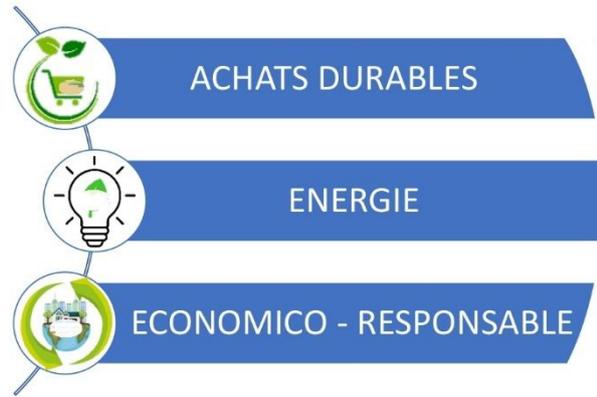
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur l'autosurveillance réglementaire (réalisation des bilans, contrôle des équipements, validation des données, dépôts des données au format SANDRE...)
- l'assistance aux maîtres d'ouvrage sur l'autosurveillance des réseaux d'assainissement (équipements de points de mesure, vérification de leur fonctionnement...)
- l'élaboration d'un programme de formation des exploitants et élus,
- le renforcement et le développement des études spécifiques visant à répondre à des besoins particuliers en matière d'assainissement,
- le développement d'interventions en espace confiné, répondant aux demandes de maîtres d'ouvrage,
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le cadre de transfert de la compétence assainissement,
- le renforcement des relations avec les territoires (rencontres, journées d'échanges et de partages d'informations...),
- le déploiement dans les territoires de la nouvelle compétence proposée depuis 2021 : le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées,
- la poursuite de la structuration d'une offre d'ingénierie (AMO...), en lien notamment avec l'ADAC.

Legende et explications  
 (1) classes : elles sont définies à la fois sur des critères réglementaires (lit sur l'eau) et techniques (selon l'expérience et l'expertise du SATESE). Elles sont identifiées par la capacité des stations et en fonction du type de station (différenciation entre stations à boues actives (ba) et les autres  
 EH : Equivalant-Habitant BA : Boues Actives  
 - Abréviations :

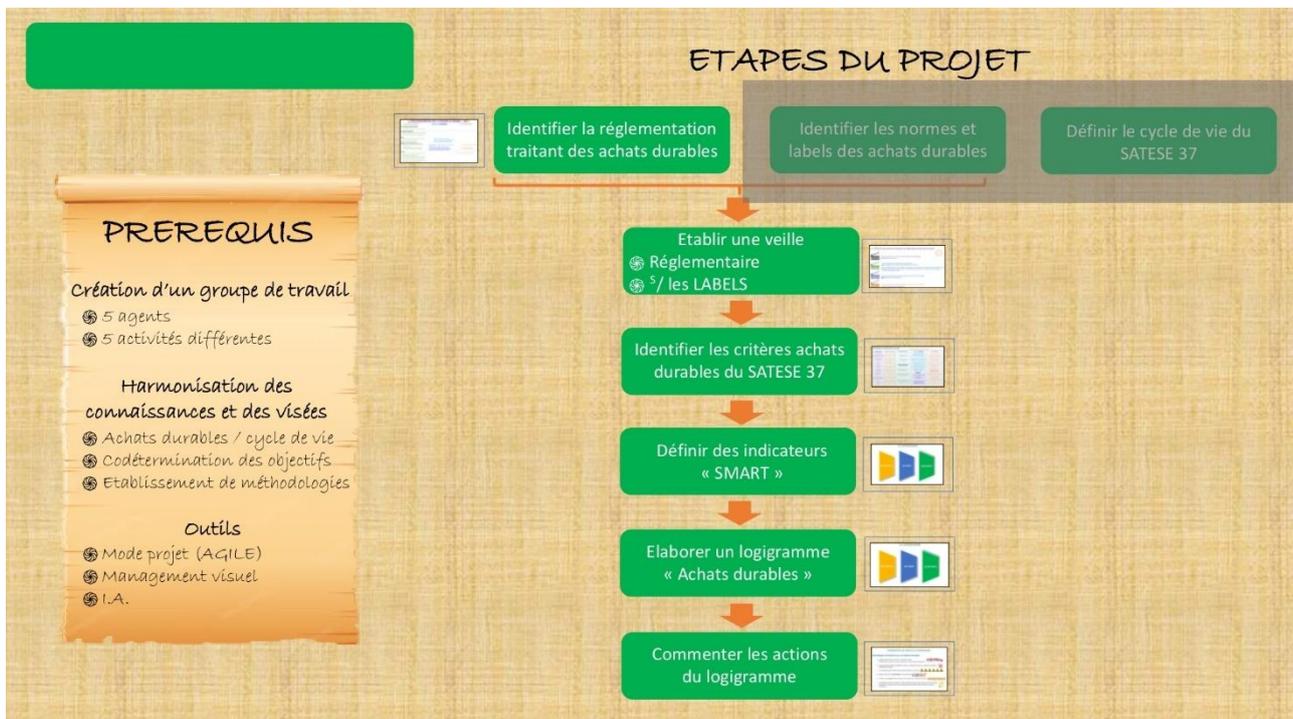
## ANNEXE 10 – QUALITE – Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) : état d'avancement de la démarche



# DEMARCHE RSO



Comité Syndical du 24 mars 2025



## LA REGLEMENTATION VUE A TRAVERS LE PRISME « RSO »

### ENVIRONNEMENT

### SOCIAL / SOCIETAL

### ECONOMIQUE

#### Loi de TRANSITION ENERGETIQUE

- 50% de déchets en décharge (2025).
- Des énergies renouvelables à 32 % de la conso. de 2030.

#### Loi CLIMAT & RESILIENCE

- Définition d'indicateurs exprimés en nombre de contrats ou en valeur (publiés tous les 2 ans), sur les taux d'achats publics relevant des catégories de l'achat écologique

#### PNAD :

- 100% des contrats notifiés dans l'année comprennent une considération environnementale.

nimer, promouvoir et suivre le PNAD.  
ntrats annuels incluent une considération sociale.  
heteurs à s'emparer des objectifs du PNAD

#### Code de la commande publique

##### SPASER (à partir de 50 Millions d'achats annuel) :

- Pourcentage d'achats publics intégrant des critères environnementaux.
- Pourcentage d'achats publics issus de l'économie circulaire (produits réutilisables ou recyclables).

- Nbre de formations dispensées aux acheteurs sur les achats responsables.
- % d'achats publics intégrant des critères sociaux.
- % d'achats publics intégrant des critères d'éthique pro.
- Nombre de marchés publics attribués à des PME.

d'achats publics issus du commerce  
nouveaux marchés (achats proposés et volume d'achats.

#### Loi AGECE :

- Acquérir entre 20 et 40 % de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées.
- Dès 2025, 100% de plastique recyclé.
- Si achat de produits numériques, considérer les indices de réparabilité, de durabilité (pour 2026) et orienter les anciens matériels vers le réemploi ou la réutilisation.
- A partir de 2030, -15% de déchets ménagers par habitant et -5% de déchets d'activités économiques.
- D'ici 2040, fin des emballages plastiques à usage unique.

- Favoriser l'économie de la fonctionnalité

## ASSEOIRE LE SENS DE LA RSO

### LES CRITERES DU SATESE 37

#### FOURNISSEURS

#### PRODUIT, SERVICE

#### ENVIRONNEMENT

#### SOCIAL / SOCIETAL

#### ECONOMIQUE

SARL SARL GUNCHE MICHEL
SNC GRANDS GARAGES DE TOURAINE
EPCI CONSEIL DEPARTEMENTAL INDR E LOIRE
TOTAL MARKETING FRANCE
SARL MESOTECH INGENIERIE
SMACL
GIP RECIA
SAS SAS NOMIOS
SAS CASTEX SOTECOM
SAS ANETT
SAS SAS ROULLIAUD
GIP INOVALYS TOURS
SARL IDEO POINT COM
ANAIS EA DE METTRAY
LA POSTE
SAS CM CIC LEASING SOLUTIONS
SARL GARAGE FL CHAMPION LA MILLETERE - AD
SAS LOCAM
SARL TIS
SARL CADOETIK
...

Véhicules
Véhicules + Entretien véhicules
Loyer
Carburant véhicule + péages
Logiciel métier ANC
Assurances (véhicules, personnel)
Maintenance informatique
Pare feux
Aménagement véhicule
Nettoyage vêtements de travail
Travaux de peinture bâtiment
Fluides (gaz, électricité, eau)
Création site Internet
Ménage locaux
Transport courrier
Location & entretien imprimante
Entretien véhicules
Location standard téléphonique
Abonnement téléphones mobiles
Goodies
...

Gestion des « déchets » au siège et sur sites.
Emballage bio dégradable et/ou réduit
<b>Préférer le produit moins énergivore à l'utilisation</b>
Réaliser un bilan carbone axé sur les déplacements
Réduction de l'impact des trajets (secteurs, cycle de travail sur le terrain, véhicules « propres »...)
Sensibiliser sur l'intérêt de moins consommer (éco conduite, extinction des appareils non utilisés...)

Considération des besoins (fonctionnels, ergonomiques et de durabilité) des futurs utilisateurs et des retours des utilisateurs
Communiquer sur les buts des projets
Faciliter l'accès au service /produit en augmentant le nombre de fournisseurs
Respect des besoins en matière de conditions de travail
Communiquer l'impact de la fiabilité du matériel sur la réalisation des prestations (qualité moindre, révision des délais d'intervention...)
Sensibiliser à une utilisation « frugale » de l'informatique
<b>Acheter local</b>
Le cas échéant, sonder les réseaux sociaux sur les performances d'un fournisseur.
Considération des besoins / retours des fournisseurs
Le cas échéant, recueillir les données sur les effets potentiels d'une utilisation d'un produit (de nettoyage, de test...) sur la santé.

Favoriser les partenariats
Le cas échéant, s'assurer de garder une certaine indépendance (à court terme) vis-à-vis du fournisseur
Achat fonction du besoin réel et prix négocié en rapport
Mise en concurrence (benchmarking)
Le cas échéant, établir un plan d'acquisition pluriannuel
Obtenir des garanties de longues durées
<b>Le cas échéant, intégrer la maintenance au coût.</b>
Si l'achat est stratégique, s'assurer de la pérennité du nouveau fournisseur.
Favoriser les échanges via la messagerie Internet
Pour les activités de maintenance, s'assurer que celles-ci ne nuisent pas à l'activité
Surveiller l'évolution des coûts

277875 € soit 80,5% des achats 2024

## LES INDICATEURS : s'assurer du respect de la réglementation et de nos engagements.

**S. Spécifique**

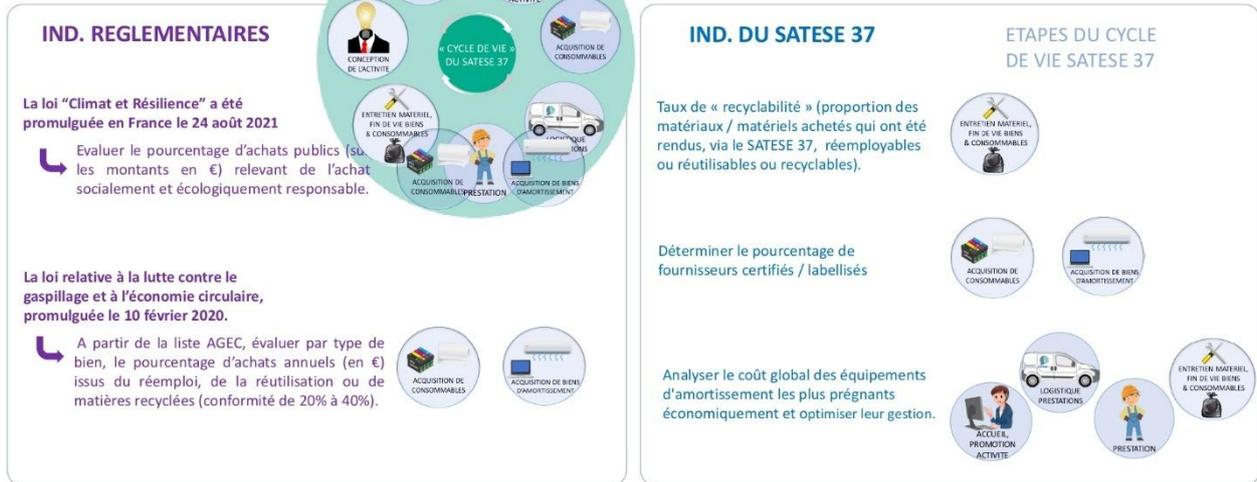
**M. Mesurable**

**A. Atteignable**

**R. Réalisable**

**T. Tenable**

Défini précisément : quant à ce qui doit être fait, par qui et comment.  
La quantité et la qualité peuvent être évaluées précisément.  
Objectif atteignable et accepté.  
Envisageable (concrètement) et suffisamment motivant.  
Durée de l'échantillonnage et fréquence de l'analyse définies.



## LA VEILLE : être au fait des évolutions des référentiels externes liés aux achats.



Veille réglementaire sur les achats publics durables (3AR & RESECO)  
➡ <https://reseo.fr/nos-outils/>



Site de l'ADEME ciblant 100 labels environnementaux  
➡ <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>

Site où l'ADEME répertorie par catégorie de produit (34), les impacts environnementaux et les Labels associés.  
➡ <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/3985-34-fiches-de-synthese-sur-les-impacts-environnementaux-des-produits-et-les-labels-associes.html>



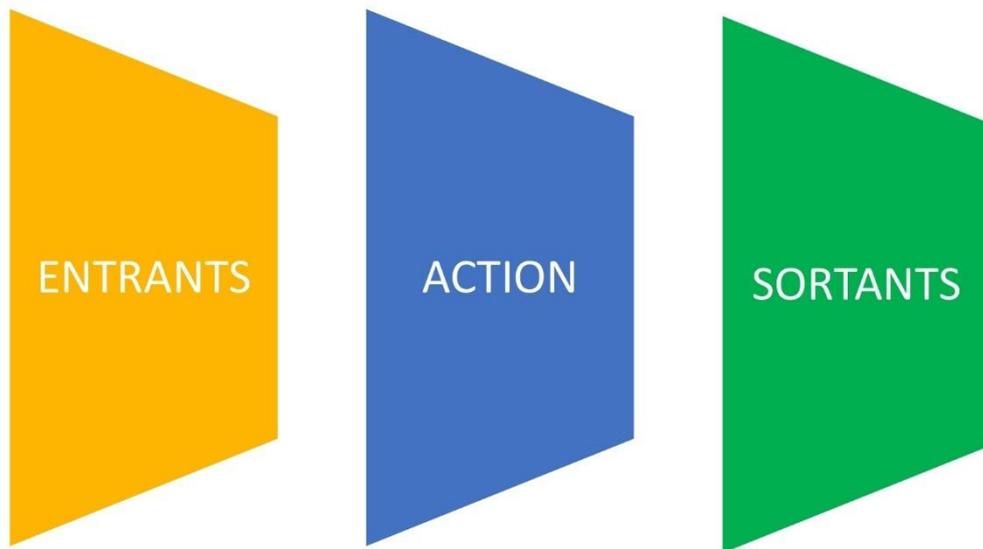
Site gouvernemental regroupant les structures d'insertion et du handicap  
➡ <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr>



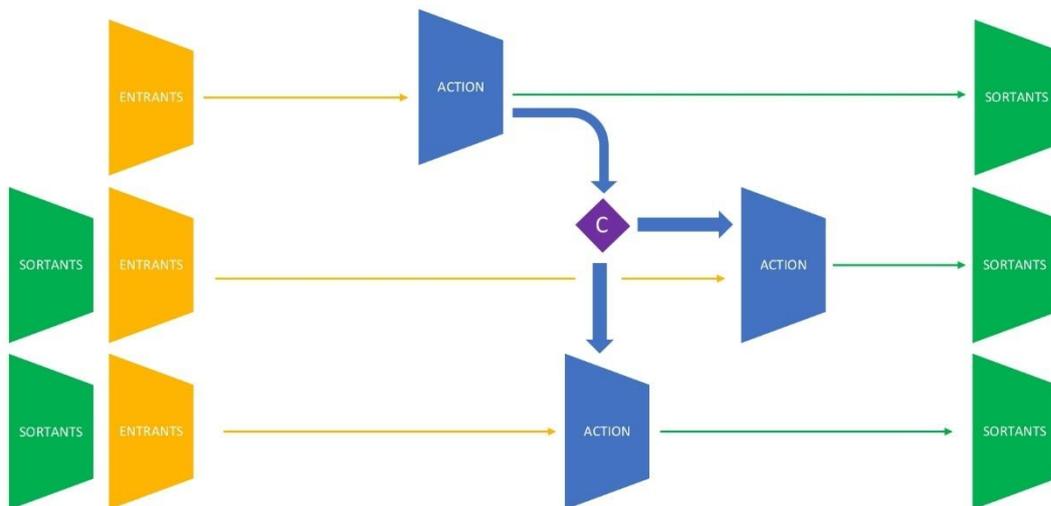
Plateforme RAPIDD (échanges et partages sur les achats publics durables)  
➡ <https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr>



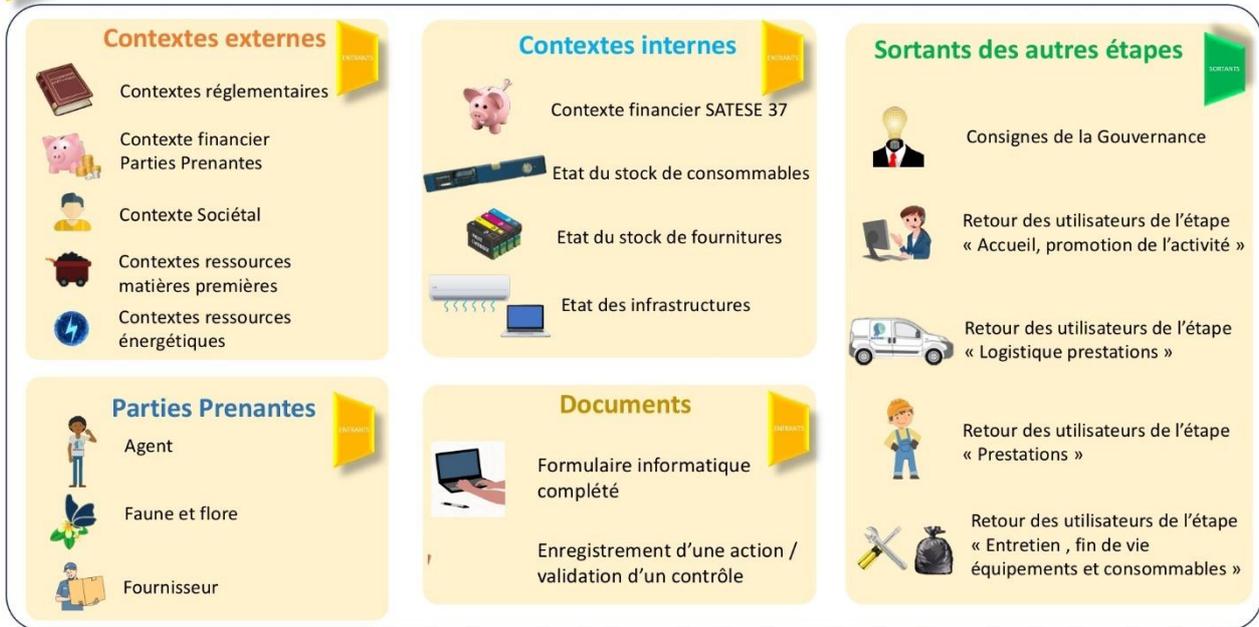
## LE LOGIGRAMME



## LE LOGIGRAMME



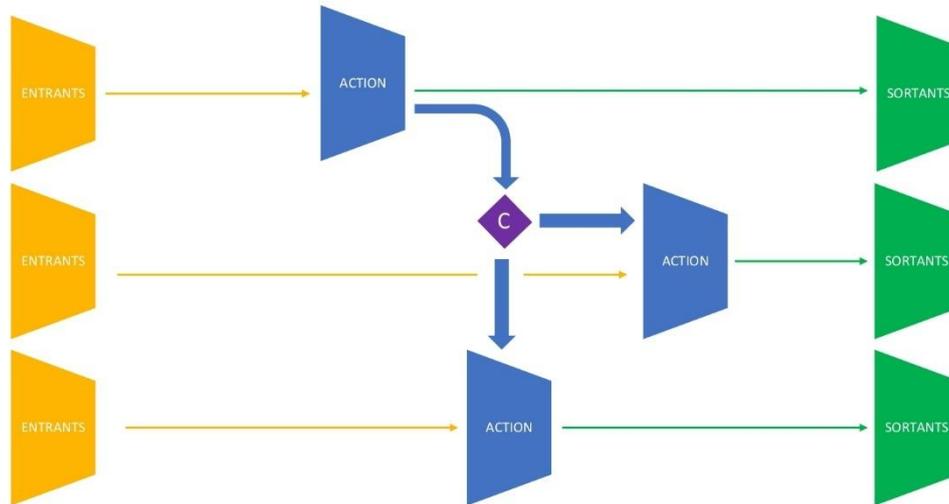
## Identification des ENTRANTS



## Identification des ACTIONS



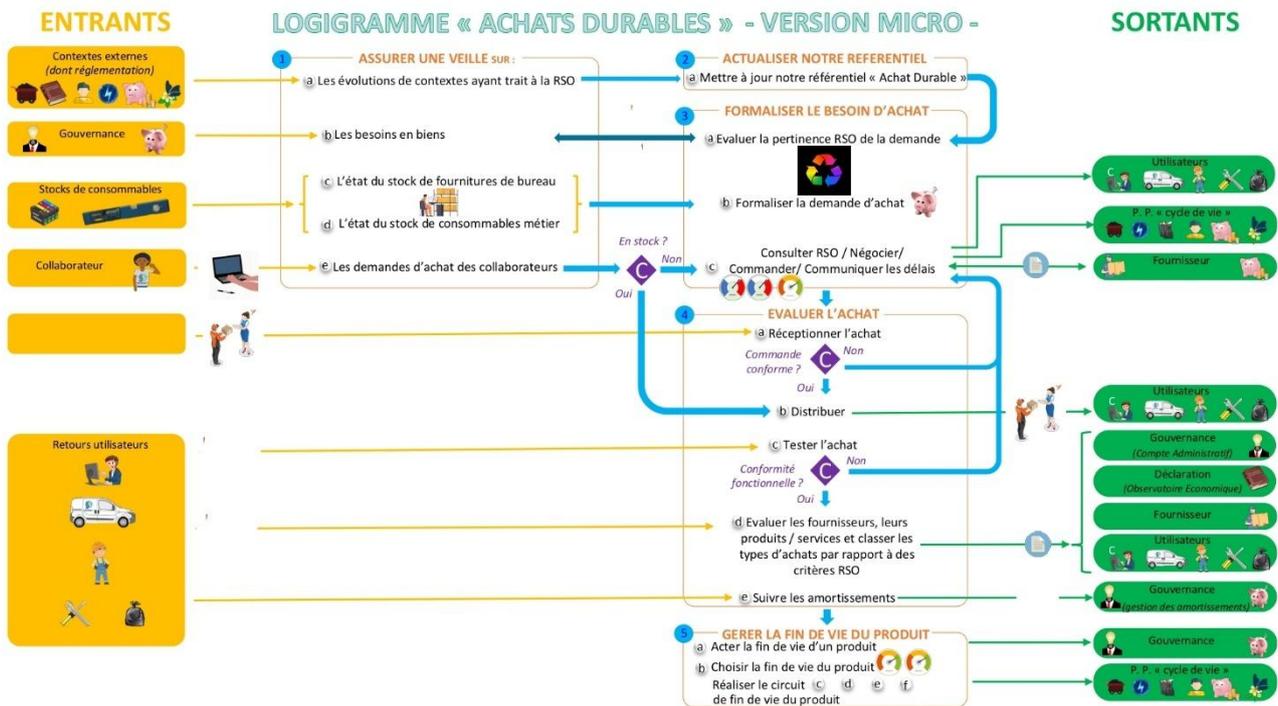
## LE LOGIGRAMME



## Identification des SORTANTS

<p><b>Documents modifiés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Document destiné à l'extérieur (courrier, commande...)</li> <li>Indicateur « réglementaire »</li> <li>Indicateur « SATESE37 »</li> <li>Données capitalisées</li> </ul>	<p><b>Alimentent les autres étapes du cycle de vie du SATESE 37</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données pour la Gouvernance</li> <li>Réponse aux besoins des utilisateurs « Accueil, promotion de l'activité »</li> <li>Réponse aux besoins des utilisateurs « Logistique prestations »</li> <li>Réponse aux besoins des utilisateurs « Prestations »</li> <li>Réponse aux besoins des utilisateurs « Entretien, fin de vie équipements et consommables »</li> </ul>	<p><b>Impactent les contextes externes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Finances des Parties Prenantes</li> <li>Sociétal</li> <li>Consommation de matières premières</li> <li>Consommation d'énergie</li> <li>Pollution</li> </ul>
<p><b>Agissent sur le contexte interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte financier SATESE 37</li> <li>Etat des infrastructures</li> <li>Etat du stock de consommables</li> <li>Etat du stock de fournitures</li> </ul>	<p><b>Influent sur les Parties Prenantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faune et flore</li> <li>Fournisseur</li> <li>Agent</li> </ul>	





## COMMENTER LES ETAPES DU LOGIGRAMME

### Méthodologie et formulation pour une rédaction homogène

- a. Langage simple et direct (le Graal => le Code de la route).  
Ne pas hésiter à expliciter un terme particulier (cf. § Terminologie/ abréviation).
- b. Brève introduction expliquant l'objectif de l'action, en indiquant si besoin, les conditions préalables à la réalisation de l'action.
- c. Le cas échéant, ne pas omettre les précautions inhérentes à la sécurité
- d. Désigner clairement les **Responsables** et les *intervenants*
- e. Formuler sans ambiguïté l'action à réaliser, sans excéder une ½ douzaine de phrases.
- f. Si l'explication de l'action demande un niveau de détail important, soit la diviser (en plusieurs actions), soit mettre un lien avec un document supplémentaire plus explicite (mode opératoire, imprimés, formulaires...).

## INDICATEUR DE SUIVI DE LA CONSOMMATION DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Année 2024 

Conso. Gaz « corrigée »



**OBJECTIF**  
2432 m<sup>3</sup>

↓  
-40% des 4054 m<sup>3</sup>  
de conso. moyenne  
observée entre  
2018 et 2022

Conso. Electricité « corrigée »



23991 kWh

↓  
-40% des 39984 kWh  
de conso. moyenne  
observée entre  
2018 et 2022

Conso. Gaz & Electricité « corrigée »



46296 kWh  
+ 39984 kWh  
86280 kWh  
de conso. moyenne  
observée entre  
2018 et 2022

## L'ECONOMICO - RESPONSABILITE



- SOLIDARITE ENVERS LES PLUS VULNERABLES



- MUTUALISATION DES RESSOURCES ENTRE ORGANISATIONS







La récolte du  
17 janvier 2025 !



La récolte du  
17 janvier 2025 !

- 5 couvertures,
- 2 manteaux,
- 2 flacons verseurs de savons,
- 2 boîtes de conserve (haricots verts et petits pois),
- 1 soupe,
- 1 bocal de compote de pommes et
- 1 sachet de lingettes de nettoyage.



Remerciements de la  CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE

# Hé Hub éco

Une plateforme de 

*réservée aux acteurs économiques du territoire*



*Se connaître, se connecter et se développer*

Synergies et mutualisations  
de ressources entre les entreprises

Atelier 07/02/2025

## L'INVITATION



## LES ORGANISATEURS



inovalys

[www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)

**Hub éco** *Se connaître, se connecter, se développer en proximité*

## Partage des ressources - Synergies interentreprises

**Quelques exemples d'échanges:**

- Locaux: prêts de salles de réunion, locaux de stockage, imprimantes 3D,

**Des mises à disposition à creuser :**

- Chutes de bois, PVC, métal, plastique et autres matières...
- Partage de compétences administratives
- Mobilier de bureau
- Cartons + Machine spéciale
- Journaux / Flyers
- Filières Glassines
- Rétrofit batteries



**Recherches :** Cartons, racks, contre-plaqué, matériaux, chantier, lave-vaisselle

**Foncier :** Projets de développement

**Autres pistes :** Atelier facture numérique

**A faire :** Annonces à poster sur Hub éco

**Premiers retours intéressants pour le SATESE 37**

- **Syndicat des Mobilités de Touraine** (contact pris pour travailler le sujet)
- **VLAD** et la conception d'équipements électromécaniques
- **VLAD** pour la fourniture de batteries
- **La Croix-Rouge** pour la réutilisation des vêtements de travail non utilisés
- **Bras droit des dirigeants** pour avis et conseils sur notre organisation







## **SATESE 37**

**Syndicat d'Assistance Technique  
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux  
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 – Fax. : 02 47 29 47 38

[satase37@satase37.fr](mailto:satase37@satase37.fr)

[www.satase37.fr](http://www.satase37.fr)

